



**HAL**  
open science

## Histoire et généalogie de Jean Martin et Marie-Anne Arsac, à Queyrières (43)

Alexandre Vidal

► **To cite this version:**

Alexandre Vidal. Histoire et généalogie de Jean Martin et Marie-Anne Arsac, à Queyrières (43).  
Histoire. 2020. dumas-03120145

**HAL Id: dumas-03120145**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03120145>**

Submitted on 25 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



## **DU Généalogie et histoire des familles**

*Histoire et généalogie de Jean MARTIN et Marie-Anne ARSAC, à Queyrières (43)*

**Par Alexandre VIDAL**

**Sous la direction de M. Stéphane COSSON**

**Chargé de cours en Généalogie**

**Université de Nîmes**

**Promotion 2020**

## – Remerciements –

L'élaboration de ce mémoire n'aurait pas pu être menée à bien si je n'avais pas été entouré par certaines personnes à qui j'aimerais, par cette présente déclaration, exprimer toute ma gratitude.

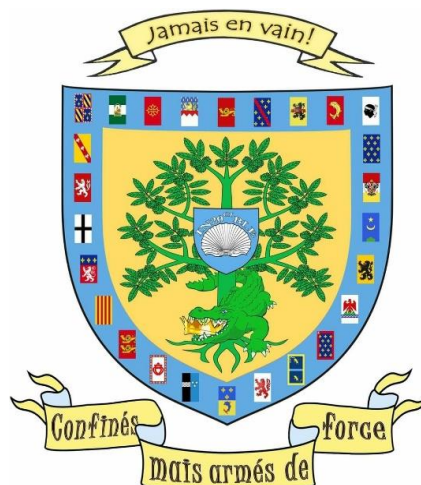
À Monsieur Stéphane COSSON, pour la création d'un DU de généalogie et d'histoire des familles à l'Université de Nîmes, ainsi que pour son enseignement et son accompagnement durant le premier semestre de l'année 2020.

À l'ensemble des autres enseignants de ce DU de généalogie et d'histoire des familles pour l'éclectisme des disciplines enseignées : paléographie moderne, latin et français du XVI<sup>e</sup> siècle, anthroponymie, sigillographie, héraldique, histoire du droit des familles depuis Rome, histoire sociale de l'époque moderne...

À l'ensemble de mes condisciples de la promotion 2020, dite « IN20<sup>C</sup>IBLE », dont les armoiries figurent ci-dessous.

À mes ancêtres directs ou indirects que j'ai recherchés et que j'espère faire sortir de l'oubli par cet écrit.

Enfin, à tous mes proches, pour leur affection, stimulation et soutien indéfectible.



*« D'or au châtaignier de sinople accompagné d'un crocodile du même armé et lampassé d'argent et tenant dans sa gueule une corona d'or, et à la bordure d'azur chargée d'un orle de billettes 'de nos régions' posées à plomb, un écusson d'azur au nom de la promo d'argent et à la Coquille de l'Unîmes versée du même et posés l'un sur l'autre, brochant sur le tout »*

## – Les consignes du mémoire –

- Choisir un couple s'étant marié entre 1833 et 1842. Ce couple peut faire partie de sa propre famille, tout comme être de parfaits inconnus.
- Faire une généalogie ascendante sur trois générations comprenant les frères et sœurs, en se référant à une des deux personnes du couple choisie initialement.
- Faire une généalogie descendante comprenant tous les enfants et petits-enfants, y compris les filles, sur deux générations.
- Fournir les états civils, mais aussi les hypothèques, cadastres, listes électorales, les documents judiciaires, des actes notariés, ainsi que les documents militaires potentiels.
- Tous les documents importants vis-à-vis d'une personne étudiée doivent être insérés. Par ailleurs, le travail doit être sourcé et la méthodologie explicitée.
- Dresser une histoire du lieu de vie du couple marital.

## – SOMMAIRE –

Introduction.....	6
Chapitre 1. Histoire de Queyrières, lieu de résidence du couple.....	8
Chapitre 2. Généalogie du couple MARTIN/ARSAC.....	13
Chapitre 3. Généalogie ascendante du couple MARTIN/ARSAC.....	22
Chapitre 4. Généalogie descendante du couple MARTIN/ARSAC.....	28
Chapitre 5. Le rapport entre la famille étudiée et l'armée.....	52
Chapitre 6. Arbres généalogiques.....	58
Conclusion.....	72
Annexes.....	73

« *Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants.* »

François-René de Chateaubriand dans *Mémoires d'outre-tombe*.

Je, soussigné, VIDAL Alexandre, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

## – INTRODUCTION –

La généalogie est une chose pouvant paraître bien étrange. En effet, il s'agit de s'intéresser à une ou plusieurs familles sans qu'elle(s) ne possède(nt) nécessairement une importance quelconque dans la « Grande Histoire », *a priori*. Et pourtant, me voilà à rédiger un travail dans ce domaine, en tant qu'historien.

Notons que l'Histoire s'applique à elle-même ses propres démarches intellectuelles et peut faire des retours sur elle-même. Emmanuel Fureix et François Jarrige ont, à titre de simple exemple, écrit *La modernité désenchantée : relire l'histoire du XIXe siècle français*, en 2015, afin de parler de l'historiographie du XIXe siècle. Cet ouvrage entend réécrire la lecture de la Révolution française. Or, on a longtemps pensé que la Révolution avait tout changé. Par conséquent, ces retours permettent de mieux comprendre la manière actuelle d'écrire l'histoire. Il faut donc réfléchir sur les démarches et les questionnements.

Les travaux d'égo-histoire sont des sortes d'autobiographies d'historiens rendant compte de leur cheminement intellectuel dans la recherche. Cela a notamment commencé avec Pierre Nora, en 1987, à travers ses *Essais d'égo histoire*, publiés chez Gallimard. Il y a également eu des entretiens comme avec Alain Corbin. Et puis, il existe bien évidemment des biographies d'historiens, comme pour Ernest Lavisse<sup>1</sup>, Marc Bloch<sup>2</sup>, *etc.*

Quel est donc le cheminement intellectuel qui m'a mené à ce mémoire de généalogie ?

Il serait assez présomptueux que je me décrive d'ores et déjà tel un généalogiste accompli. Bien au contraire, j'en étais un quasi-néophyte il y a encore 6 mois.

En réalité, avant l'été 2018, je ne m'étais jamais trop intéressé à la généalogie en soi. Néanmoins, j'avais croisé la route de cette science annexe à l'Histoire au cours de mes études, notamment à travers des travaux historiques relatifs à des études des chemins de vie de soldats napoléoniens. Cette tendance historiographique s'inscrit, pour être tout-à-fait précis à l'*History from Below*.

Pour en revenir à la date rupture évoquée ci-dessus – l'été 2018 –, il s'agissait de la découverte d'un document familial qui m'a passionné. C'était une autobiographie d'une quarantaine de pages de la tante de ma grand-mère maternelle. Elle y racontait l'histoire de sa famille, de comment ses grands-parents espagnols avaient procédé à une migration économique vers l'Algérie française, à quoi ressemblait la vie de ses parents, de ses frères et de la sienne, de comment fonctionnait la ferme familiale, la société, ainsi que la Guerre d'Algérie. Et son récit prenait fin avec le départ forcé en 1962. Ce document avait pour première page de couverture un arbre généalogique qui a attiré mon regard.

---

<sup>1</sup> Jean LEDUC, *Ernest Lavisse : l'histoire au cœur*, Malakoff, Armand Colin, 2016.

<sup>2</sup> Olivier DUMOULIN, *Marc Bloch*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Par la suite, quelques mois après, je suis tombé par hasard sur un reportage télévisuel sur les "chasseurs d'héritiers", c'est-à-dire des généalogistes successoraux. Cela m'a d'autant plus intéressé que mon esprit a fait la connexion avec ce document familial découvert précédemment.

Suite à cela, j'ai commencé à m'intéresser de près à la généalogie. Concrètement, j'ai entamé des recherches pour dresser le reste de ma généalogie familiale. Et, en parallèle, j'ai pris la décision de suivre une formation universitaire pour me former sérieusement à la science généalogique, à l'Université de Nîmes.

Ce mémoire, en tant qu'aboutissement de cette formation de généalogiste, entend mettre en application des compétences essentielles à un professionnel, en particulier dans la branche familiale. En effet, pour un client, il paraît opportun de maîtriser la recherche généalogique ascendante et descendante de personnes, ainsi de savoir dresser l'histoire d'un lieu – de vie d'une ou plusieurs personne(s), ou d'autre nature –, et surtout de savoir présenter les résultats de son enquête de manière parfaitement claire.

En l'occurrence, ce propos ne cherchera pas à satisfaire le désir d'un client de mieux connaître des pans de la vie de ses aïeux, mais à approfondir ma propre soif d'ancêtres.

Au moment d'entamer le travail préparatoire relatif à ce propos, j'avais dressé un squelette assez sommaire. Il s'agissait d'une généalogie ascendante de ma personne ne comprenant que mes ascendants directs et allant jusqu'au milieu du XIXe siècle, au mieux pour certaines branches.

Néanmoins, la fortune a mis dans cette généalogie lacunaire deux ancêtres qui ont eu le bon goût de se marier durant l'année 1839, dans la commune de Queyrières, en Haute-Loire.

Le choix du couple, pour répondre aux exigences imposées par la consigne, était par conséquent acté.

Ce travail d'enquête a nécessité d'avoir accès à un certain nombre de sources. Certaines d'entre elles ont été accessibles par l'intermédiaire d'Internet et de ses archives numérisées. Néanmoins, les numérisations, malgré leur quantité importante, ont leur limite. En conséquence, il a fallu également se déplacer aux archives départementales de Haute-Loire au Puy-en-Velay – ce qui fut d'autant plus compliqué que la période de visite de ces archives qui était prévue de longue date a dû être décalée de plusieurs semaines à cause du confinement qu'a connu la France durant le printemps 2020 suite à la covid-19, ainsi que d'obligations professionnelles dans l'enseignement à Avignon.



## – CHAPITRE 1 –

### HISTOIRE DE QUEYRIERES, LIEU DE RÉSIDENCE DU COUPLE

La commune de Queyrières se situe dans le département de Haute-Loire, à 22 km à l'Est du Puy-en-Velay et à 12 km au Sud d'Yssingeaux.

La première mention de Queyrières dans les sources historiques semble être liée au rocher de Queyrières, d'origine volcanique – orgues phonolitiques de basalte et de granit. En effet, sur cette roche se trouvait un château. Ce lieu en hauteur permettait de défendre au mieux le lieu, mais était également au point de croisement des deux parties du Velay, via le col de Raffy.



*Le rocher de Queyrières*

C'est également caractéristique de la formation d'une société castrale entre les Xe et XIe siècles. En effet, à la fin de l'époque romaine, le noyau des sociétés antiques s'est recroquevillé. Les populations se servaient alors des anciens lieux hérités de la romanité pour se défendre, comme des arènes, afin de compenser la réduction des fortifications. À cet effet, Grégoire de Tours, au VIe siècle, évoquait des Francs se servant de ces arènes de courses de chevaux dans son *Histoire des Francs*. Ainsi, au début du Moyen-Âge, très peu d'habitations groupées avec des villages perchés sont à dénombrer dans les anciennes Gaules. Pourtant, il existe également une nécessité de se défendre face aux peuples germaniques. Toutefois, il y a davantage de villages de plaine. Après le VIe siècle, ils commencent à être abandonnés. Un véritable renouveau de l'habitat à travers la multiplication des sites fortifiés à partir de la décennie 960 dans le Midi. À la fin du Xe siècle, on peut dénombrer quelques dizaines de châteaux, contre plus d'une centaine au XIe siècle. Des historiens et archéologues, à l'image de Jean-Philippe Lagrue<sup>3</sup>, se permettent d'employer l'expression de « révolution castrale ». Ces châteaux possèdent une caractéristique précise : ils sont perchés pour mieux contrôler le territoire – comme c'est le cas avec celui de Queyrières.

À noter qu'à la différence de l'Italie où des documents écrits relatifs à cela ne sont pas rares, les chartes de fondations castrales demeurent rares au XIe siècle, sur le territoire du royaume de France et de ses plus ou moins proches vassaux. Notons, à titre de rare exemple, l'existence d'une charte datant de 1117 d'Alphonse de Provence, en faveur d'un *incastellamento* pour Saint-Victor de Marseille<sup>4</sup>.

Ainsi, cette source ancienne mentionne ce château à partir de 1021. Ce dernier semble avoir appartenu à plusieurs familles différentes : les Faÿ, les Poitiers, les Bouzols... En 1343, lorsque ces derniers vendent ce château aux frères Rocel, qui sont deux bourgeois du Puy-en-Velay, l'acte de vente précise une forteresse avec une tour, des bâtiments et une chapelle adressée à Saint Domin d'Avrillé – mort en martyr au IIIe siècle à Champdieu dans la Loire, selon certaines sources, et très populaire en Haute-Loire ; ses reliques se trouvent au sein de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation du Puy-en-Velay.

Par la suite, ce lieu eut d'autres propriétaires, mais tomba progressivement en ruine du fait que Queyrières ne fût qu'une baronnie diocésaine. Par conséquent, le seigneur des lieux vivait la majeure partie de son temps dans le Velay. Le XVIIIe siècle est la période où ce déclin s'affirme, suite au siège du château durant les guerres de la Ligue, en 1590<sup>5</sup>. Ainsi, en 1762, seule la chapelle existe encore<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Auteur de nombreux travaux centrés sur les Bouches-du-Rhône, à l'image de *Le pays de l'étang de Berre au Moyen-Age (Xe-XVe siècle) : châteaux, villages et territoires*.

<sup>4</sup> *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, ed. B. Guérard, Paris, 1857.

<sup>5</sup> Augustin CHASSAING (publiés au nom de la Société académique du Puy par), *Mémoires de Jean Burel (1540-1603), bourgeois du Puy*, Le Puy-en-Velay, 1875.

<sup>6</sup> Régis THOMAS (dir.) *et alii*, *Châteaux de Haute-Loire ; Dix siècles d'histoire*, Editions Watel, 1993.

Le village de Queyrières a connu des divisions territoriales diverses, au cours de son histoire. Au moment de la disparition de la province de Languedoc<sup>7</sup>, afin de mettre en place les départements, la séance parlementaire du 2 janvier 1790 édicte la création du département du Velay<sup>8</sup>. Ce territoire nouvellement créé est partagé en trois districts : Brioude, Le Puy-en-Velay et Yssingeaux. 32 cantons sont également mis en place. Dans le district du Puy-en-Velay se trouve le canton de Saint-Julien-Chapteuil composé lui-même de 6 municipalités : Lantriac, Montusclat, Saint-Etienne-Lardeyrol, Saint-Hostien, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac – les communes de Queyrières et Le Pertuis ont été rajoutées un peu plus tard. Ces municipalités se trouvent quasiment toutes à, environ 5 à 7 km au maximum du lieu de vie du couple choisi pour cette généalogie. Quant à la commune de Queyrières en tant que telle, un certain nombre de petits villages ou hameaux existe, comme Raffy, Les Drayes, ou bien encore Sénéol – le lieu de vie du couple de cette étude – comme on peut le constater à partir du cadastre napoléonien actualisé en 1837<sup>9</sup>.



<sup>7</sup> Le Languedoc est cité car Queyrières en faisait partie, dans sa partie septentrionale, mais le département de Haute-Loire, tel que nous le connaissons de nos jours, était en réalité sur trois provinces distinctes : le Languedoc, l’Auvergne et le Lyonnais.

<sup>8</sup> Renommé Haute-Loire, le 16 février 1790.

<sup>9</sup> A.D. 43, 3P 2624

Quant à la gestion de la paroisse, en théorie, à la fin de l'époque moderne, les habitants de Queyrières devaient en principe se déplacer sur une distance de 5 km pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Hostien. Toutefois, dans la pratique, il semblerait que ces habitants aient fait le choix de fréquenter davantage la chapelle Saint Domnin d'Avrillé, citée ci-dessus, d'autant plus que des fonts baptismaux y étaient présents.

En 1820, Queyrières est devenue une paroisse autonome. L'église Saint-Jean-Baptiste fut alors construite, et réhabilitée en 1887. Sa physionomie actuelle date de ces derniers travaux.



*L'Eglise Saint Jean-Baptiste de Queyrières*

A noter que Queyrières dispose également d'une église non-consacrée, ce qui est chose assez rare pour être remarqué. Ce lieu se situe dans le village de Monedeyres qui faisait partie de Saint-Julien-Chapteuil. La distance vis-à-vis de ce chef-lieu ayant été jugée trop importante par ses habitants, les habitants de Monedeyres ont fini par dépendre de la paroisse nouvelle de Queyrières, en 1824, puis de cette dernière commune, en 1841. Toutefois, la satisfaction n'était toujours pas au rendez-vous, si bien que les habitants de Monedeyres ont pris eux-mêmes la décision, en 1887 de construire leur propre église. Les travaux furent terminés en 1914. Néanmoins, « *l'église de Monedeyres, village annexé à Queyrières, n'a jamais été consacrée. Les seules oraisons qui ont fait vibrer ses pierres ont été prononcées sur son parvis.* »<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Céline DEMARS, « L'église peu catholique de Monedeyres », *L'éveil de la Haute-Loire*, 09/08/2017 [consulté le

Enfin, par rapport à la démographie des lieux, on peut remarquer une hausse du nombre d'habitants entre la Révolution et la seconde moitié du XIXe siècle. Ainsi, en 1793, il y avait 442 habitants. Puis, en 1846, il y avait 1229 habitants – soit une hausse de 178,05%. Par la suite, ce chiffre se stabilise durant le XIXe siècle, avant de diminuer au début du XXe siècle. Ainsi, on peut dénombrer 1025 habitants en 1906. Les morts des deux guerres mondiales atteignent également ces chiffres, avec 793 personnes en 1921 et 586 en 1946. Par la suite, un phénomène d'exode rural en faveur de villes comme Le Puy-en-Velay, ou bien des villes encore plus attractives comme Clermont-Ferrand, ou bien Montpellier, ont fait que Queyrières a, à partir de la fin des années 1960, varié entre 200 et 300 habitants. En 2014, Queyrières comptait 271 habitants sur son territoire, dont 139 résidences principales et 112 résidences secondaires<sup>11</sup>. De plus, en 2015, 28 entreprises pouvaient être dénombrées à Queyrières, dont 13 de commerces et de services<sup>12</sup> – ce qui laisse supposer qu'il s'y trouve une importante économie résidentielle.

---

27/03/2020] ; URL : [https://www.levail.fr/queyrieres-43260/actualites/leglise-peu-catholique-de-monedeyres\\_12511573/#refresh](https://www.levail.fr/queyrieres-43260/actualites/leglise-peu-catholique-de-monedeyres_12511573/#refresh)

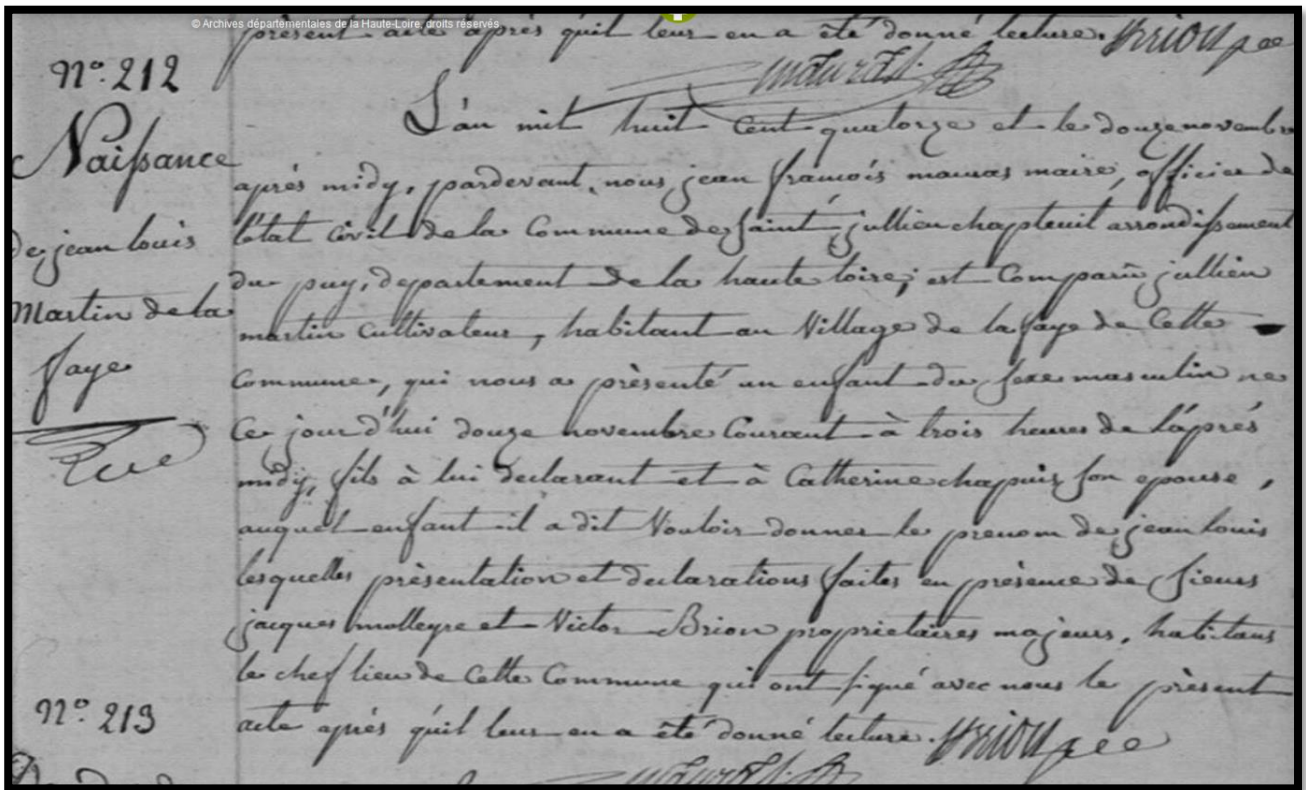
<sup>11</sup> Source : INSEE

<sup>12</sup> Source : <https://www.territoire.fr/territoires/auvergne-rhone-alpes/haute-loire/queyrieres/43158/16870>

## – CHAPITRE 2 –

### GÉNÉALOGIE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

#### 1. Jean MARTIN



Le 12 novembre 1814, durant l'après-midi, Jean François MAURAS, officier de l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil a reçu la visite de Julien MARTIN, un cultivateur et habitant du village de la Faye pour présenter la venue au monde d'un fils né à trois heures de l'après-midi. Son épouse, Catherine CHAPUIS, en est la mère. Cet enfant a reçu deux prénoms à la naissance : Jean et Louis.

Cette déclaration fut faite devant deux témoins, qui se nomment Jacques MOLLEYRE et Victor BRIOU, propriétaires majeurs et habitants du chef-lieu de cette commune<sup>13</sup>.

Quant au parcours militaire, la liste du contingent de l'année 1834, durant laquelle il a eu 20 ans, n'a pas été trouvée, du fait de sources lacunaires pour cette année-là.

<sup>13</sup> A.D. 43, 6E 224/4, fol.399

N° 12  
 DÉCÈS  
 de Martin  
 Jean de  
 Siniol  
 (30 Mai)

L'an mil huit cent soixante-un, le ~~vingt-un~~ <sup>trinte-un</sup> du mois de Mai  
 à sept heures du soir, par-devant Nous Chapuis Simon Maire, Officier de  
 l'Etat civil de la commune de Queyrière, arrondissement  
 du Bluy (Haute-Loire), ont comparu Richard Antoine âgé de  
cinquante ans et Oubrier Jacques âgé de vingt-trois ans tous les  
 deux cultivateurs à Siniol commune de Queyrières voisins du défunt  
 lesquels nous ont déclaré que Jean Martin âgé de quatre-vingt-quatre  
 ans époux de Marianne Arsat, cultivateur à Siniol, né à  
Safoye commune de St-Julien-Chapteuil  
 est décédé à la currière du ran le trinte du mois de mai,  
 à sept heures du soir, et après nous être assuré du décès, nous avons  
 dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Richard Oubrier Chapuis

Le décès de Jean MARTIN est déclaré le 31 mai 1861, à sept heures du soir, devant Simon CHAPUIS, maire de la commune de Queyrières, par Antoine RICHAUD et Jacques OUBRIER, tous les deux cultivateurs et voisins du défunt. Il est annoncé qu'il est décédé la veille, à sept heures du soir<sup>14</sup>.

## 2. Marie Anne ARSAC

N° 15 faire Requis  
 moulin Richard a. Logies

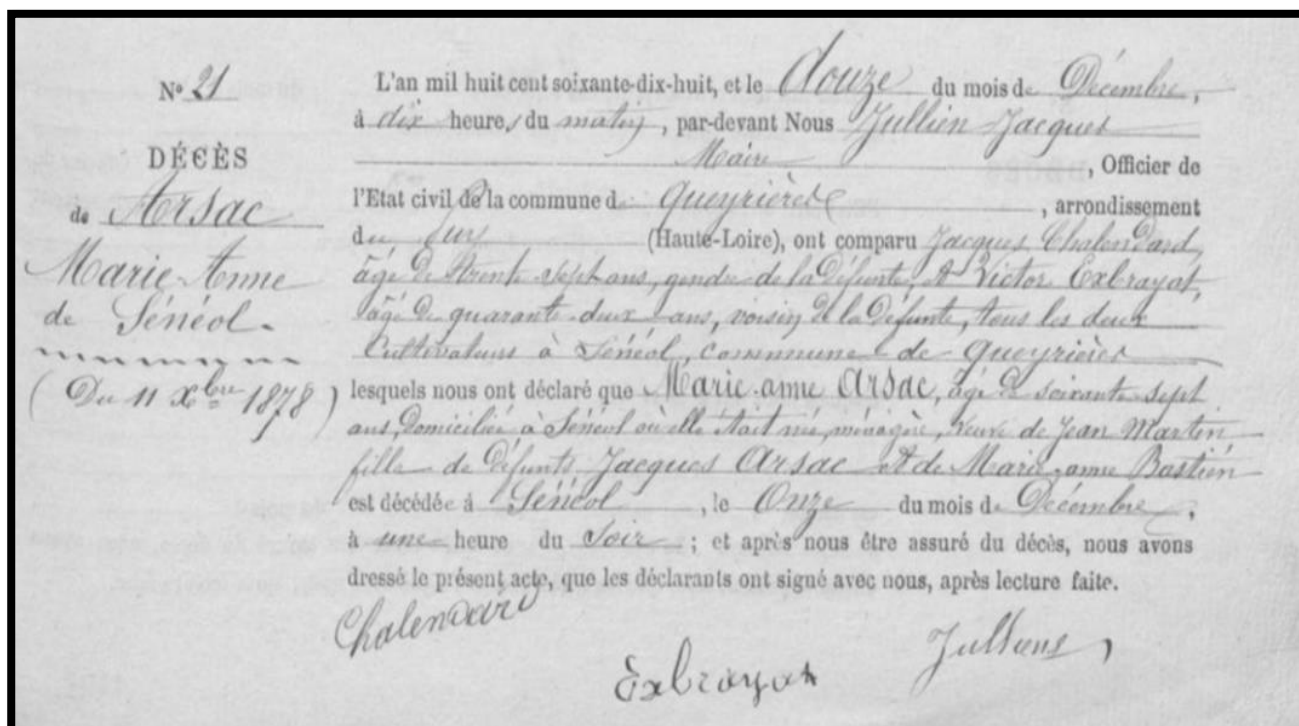
noir de  
 marianne  
 arsat de  
 Sineola

le trinte-un du mois de mai l'an mil huit cent soixante-un, à sept heures du soir, par-devant nous Jean maire moulin officier de l'Etat civil de la commune de Queyrière département de la Haute-Loire ont comparu Jacques arsat cultivateur domicilié à Sineola sur cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le quatorze du mois de septembre à deux heures du matin fils de Jean et de Marianne Sabatier son épouse au quel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marianne. Les dites déclarations et protestation faites en présence et assistance de Richard Logies et Jacques Richard mayeurs propriétaires habitants de St-Julien-Chapteuil et ont été lues et dites d'avoir été lues. Lesdits voisins ont signé avec nous le présent acte après qu'il leur en ait été fait lecture de ce faire Requis.

N° 16  
 moulin Richard a. Logies

<sup>14</sup> A.D. 43, 6E 179/4, fol. 144

Le 14 septembre 1812, durant l'après-midi, Jean Pierre MOULIN, adjoint et officier de l'état civil de la commune de Queyrières a reçu la visite de Jacques ARSAC, un cultivateur domicilié au lieu-dit de Sénéol, pour présenter la venue au monde de sa fille née le jour-même, à deux heures du matin. Elle est la fille de son épouse, à savoir Marianne SABATIER. Il a déclaré que sa fille s'appelait également Marianne. Le père a présenté cette naissance en présence de Lioger VITAL et de Jacques RICHAUD, tous les deux propriétaires et habitants à Saint-Julien-Chapteuil<sup>15</sup>.



Quant à son décès, il est déclaré le 12 décembre 1878, à dix heures du matin par son gendre Jacques CHALENDARD et par son voisin Victor EXBRAYAT, cultivateurs à Sénéol, devant Jullien JACQUES, maire de la commune de Queyrières. Il est annoncé qu'elle est décédée à Sénéol, la veille, à une heure du soir. Son défunt mari, ainsi que ses parents sont nommés dans cet acte<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 51

<sup>16</sup> A.D. 43, 6E 179/6, fol. 142



N° 4

MARIAGE

de martin  
jean louis de  
Sénéol  
et de arzac  
marianne  
de Sénéol

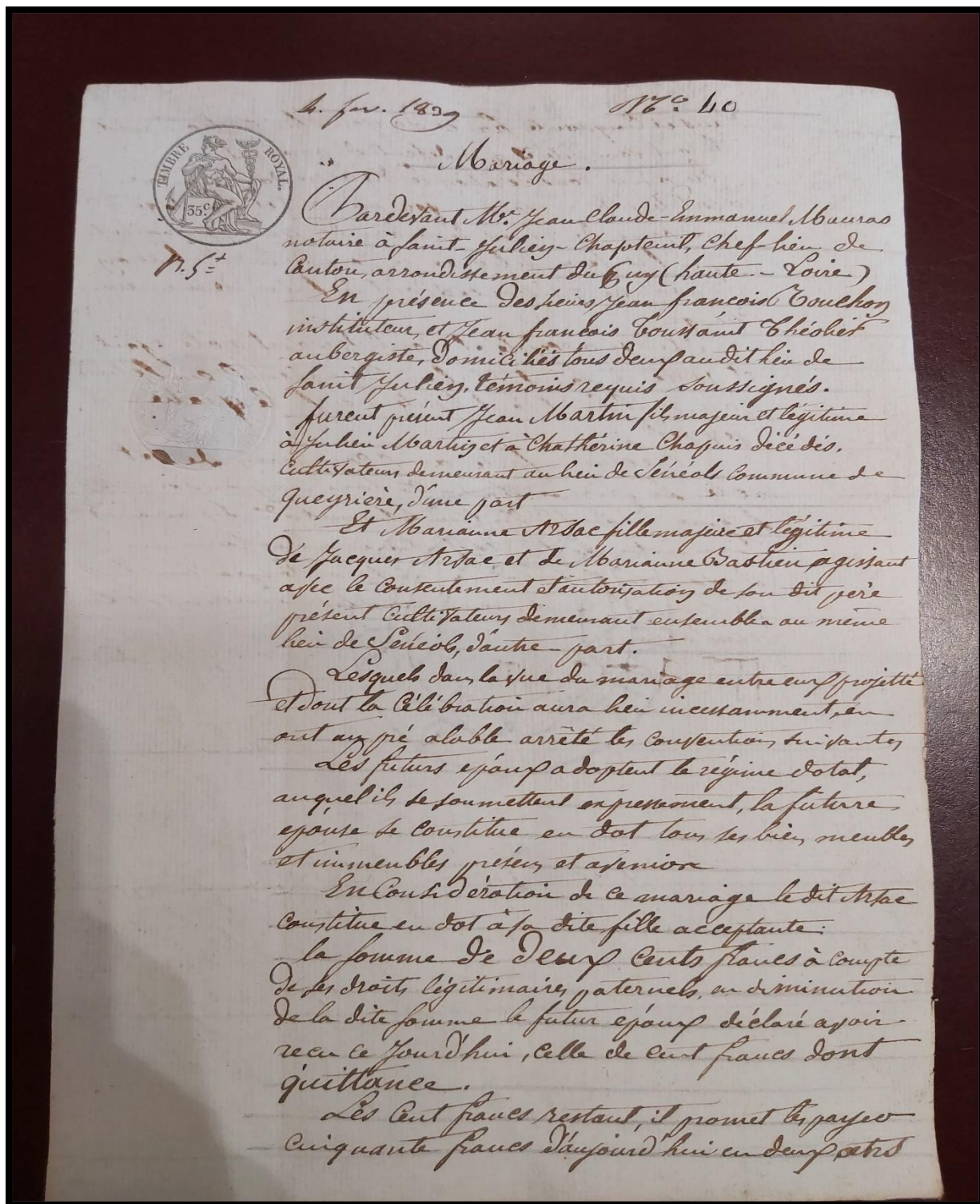
L'AN mil huit cent trente-neuf, le Douze du mois de février  
à onze heure du matin par-devant Nous Pierre Sanichard maire  
Officier de l'Etat civil de la commune de Queyrières canton  
de St Julien Chapuis département de la Haute-Loire  
sont comparus Jean Louis martin et né le Douze novembre  
mil huit cent quatre-vingt-quatre fils légitime de feu  
Julien deude le dix-huit décembre mil huit cent  
dix-neuf et de feu Catherine Chapuis cultivateur  
demeurant au lieu de Sénéol de cette Commune et  
Arzac marianne et née le quatorze septembre mil  
huit cent Douze fille légitime de Jacques et  
présent et de marianne Bastien et présente  
cultivatrice de marant au lieu de Sénéol de cette  
Commune. Lesquels parties nous ont Requis de  
procéder à la célébration du mariage entre eux projeté  
dont les publications ont été faites deux fois  
de notre maison commune savoir la première le  
trois et la seconde le dix février courant sans aucune  
opposition au dit mariage nous a été signifié  
sans out droit aucun Requisition de ditte partie

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du  
Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse  
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Louis martin  
de Sénéol et la demoiselle marianne arzac de Sénéol  
sont unis par le mariage. Dont acte fait et passé en mairie, en présence de Joseph arzac  
agé de cinquante ans et Jean Souillon agé de cinquante  
Cinq ans et Jean celle agé de soixante six ans et  
Augustin audin agé de cinquante sept ans tout le  
quatre cultivateur demeurant au chef lieu de cette  
Commune de Queyrières  
lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les  
parties contractantes Le maire a signé avec nous

Arzac Arzac  
Souillon Sanichard

L'acte de mariage est rédigé le 12 février 1839, à onze heures du matin par Pierre SANICHARD, maire de Queyrières, recevant Jean Louis MARTIN, né le 12 novembre 1814, fils légitime de feu Julien [MARTIN] décédé le 18 décembre 1819 et de feu Catherine CHAPUIS, cultivateur demeurant au lieu-dit de Sénéol de la commune de Queyrières et Marie Anne ARSAC,

née le 14 septembre 1812, fille légitime de Jacques [ARSAC] présent et de Marianne [SABATIER] également présente, cultivatrice demeurant au lieu-dit de Sénéol de la commune de Queyrières. Les publications de mariage ont été faites devant la porte de la maison communale. Les témoins sont Joseph ARSAC, Jean SOULHON, Jean CELLE et Augustine AUDIN. Ils vivent tous au chef-lieu de la commune de Queyrières<sup>17</sup>.



<sup>17</sup> A.D. 43, 6E 179/3, fol. 77

aus et cinquante francs d'aujourd'hui en trois ans  
 le tout sans intérêt qu'à défaut de paiement  
 En même considération le dit arpe donne en core  
 a sa dite fille acceptante pour qu'il put et a son usage  
 une paire de robes de valeur de quinze francs.  
 qui lui fera délivrée le jour de la célébration  
 sans autre quittance et dont le futur demeurera  
 chargé

ainsi accepté et voulu: dont acte fait  
 et passé à Saint-Julien-Chapteuil, en l'étud  
 l'an mil huit cent trente neuf le quatre  
 février

Lecture faite aux comparans de cet  
 acte de père en bas et déclaré en puissance  
 d'ignus à cause d'interdiction et de son mari  
 face interrogatoire: la future a déclaré en  
 savoir la faire avec null. interrogatoire du  
 futur et a signé avec les témoins et le  
 notaire.

MARTIN

J. Mouchon

J. M. Mauras

mariage	97
dot	128
	225
	106
	119

Compte de Julien le douze février 1839  
 par 161 et l. de son congé pour le  
 mariage, un franc quatre cent les deux pour  
 le dot et l'indemnité quatre autres pour le  
 deux sur le nombre de l'indemnité  
 M. M.

Avant cela, un contrat de mariage a été rédigé le 4 février 1839 chez Me. Jean-Claude-Emmanuel MAURAS, notaire à Saint-Julien-Chapteuil, chef-lieu de canton, arrondissement du Puy-en-Velay, en présence de Jean-François MOUCHON, instituteur, et de Jean-François TOUSSAINT THEOLIER, aubergiste. Les deux témoins vivent à Saint-Julien-Chapteuil. Jean MARTIN et Marianne ARSAC, en vue d'un mariage entre eux ont arrêté préalablement les quelques conventions suivantes :

*« Les futurs époux adoptent le régime dotal, auxquels ils se soumettent expressément, la future épouse constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir.*

*En considération de ce mariage, le dit ARSAC constitue en dote à sa dite fille acceptante : la fourrure de deux cents francs à compte de ses droits légitimaires paternels, en diminution de la dite fourrure le futur époux déclare avoir reçu ce jourd'hui, celle de cent francs dont quittance.*

*Les cent francs restants, il promet de payer cinquante francs d'aujourd'hui en deux ans et cinquante francs d'aujourd'hui en trois ans le tout dans intérêt qu'à défaut de paiement.*

*En même considération, le dit ARSAC donne encore à sa dite fille acceptante par [...] et avantage une paire de roues de valeur de quinze francs qui lui sera délivrée le jour de la célébration dans autre quittance dont le futur demeurera chargé. »<sup>18</sup>*

Cet acte avait été retrouvé à partir de la table des contrats de mariages<sup>19</sup> de Saint-Julien-Chapteuil, situés dans les tables du contrôle des actes et de l'Enregistrement.

Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence<sup>20</sup>.

### **3. Fratries des mariés**

- **Fratrie MARTIN**

La fratrie MARTIN se compose de deux enfants en lignée directe, Jean Louis et Jean Pierre, et d'un demi-frère, du fait du remariage de son père, suite au décès de sa première épouse, Madgelaine SAHUC, avec qui il a eu un fils nommé Julien.

A noter que le nom Martin est extrêmement répandu en France. Plus de 168 000 familles porteraient le nom de MARTIN, ou bien de son dérivatif MARTY, en France. Cette domination patronymique est écrasante puisque le podium est complété par les BERNARD au nombre de 98 000 familles et des DURAND au nombre de 78 000. De même, sans compter les lieux-dits, 271 communes françaises se nomment Saint-Martin. La raison à cela est religieuse. En effet, Saint-Martin fut le saint le plus iconique des Gaules. Né en Pannonie, il est le fils d'un général romain qui lui a donné un nom relatif au dieu de la guerre, Mars. Mais, à 14 ans, le jeune Martin reçoit un appel divin. Il comprend alors que son chemin serait indiqué par Dieu. Par l'intermédiaire de l'armée – choix de carrière imposé par son père – il arrive dans des Gaules encore largement païennes. Il abandonne ensuite son cursus militaire pour devenir prêtre auprès de ce qui allait devenir Saint Hilaire de Poitiers. Puis, il a parcouru

---

<sup>18</sup> A.D. 43, 3E 508-48

<sup>19</sup> A.D. 43, 3Q 5850, fol. 7

<sup>20</sup> A.D. 43, 3E 508

les régions gauloises de Touraine, du Berry, d’Auvergne, la vallée du Rhône, la région parisienne afin d’évangéliser les païens. Il a également fondé de nombreux monastères un peu partout à travers ces régions. Il est donc un symbole du christianisme victorieux face au paganisme, selon les populations médiévales<sup>21</sup>.

- Julien MARTIN né le 20 janvier 1802<sup>22</sup> à Saint-Julien-Chapteuil<sup>23</sup>, marié le 3 février 1829<sup>24</sup> à Saint-Julien-Chapteuil avec Jeanne-Marie BARRIOL, et décédé le 26 mars 1873<sup>25</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Jean Pierre MARTIN, né le 3 novembre 1812<sup>26</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Jean MARTIN**

- **Fratrie ARSAC**

La fratrie ARSAC se compose de six personnes.

A noter que le patronyme ARSAC paraît récurrent dans la commune de Queyrières et ses alentours, bien qu’il soit rare à une échelle nationale. En fait, ARSAC est un nom de famille ayant une origine toponymique qui désigne l’originaire d’Arsac, nom de multiples hameaux de la Haute-Loire, comme à Yssingaux. De plus, ARSAC pourrait être un nom dérivé du latin *Artos* signifiant ours<sup>27</sup>.

Certains prénoms sont aussi répandus, à l’image de Marie-Anne/Marianne que la femme de notre couple de départ possède, tout comme sa mère, ainsi que de nombreuses femmes faisant partie de l’ascendance de Jean MARTIN – comme nous le verrons par la suite.

- Marie ARSAC, née le 20 novembre 1810<sup>28</sup> à Queyrières et décédée le 15 mars 1819<sup>29</sup>, au même endroit.
- **Marie-Anne ARSAC**
- Joseph ARSAC, né le 13 février 1815 à Queyrières<sup>30</sup>, marié avec Marthe PERRIN le 19 novembre 1844<sup>31</sup> à Queyrières et décédé le 12 octobre 1895<sup>32</sup> à Queyrières.
- Elizabeth ARSAC, née le 21 septembre 1817 à Queyrières<sup>33</sup>, mariée avec Claude CLASTRE le 25 juin 1838<sup>34</sup> à Queyrières.

---

<sup>21</sup> Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, Editions du Beffroi, 2002.

<sup>22</sup> « *Du Trente jour du mois de Nivôse de l’An Dix de la République* »

<sup>23</sup> A.D. 43, 6E 224/3, fol. 67

<sup>24</sup> A.D. 43, 6E 224/8, fol. 33

<sup>25</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol.38

<sup>26</sup> A.D. 43, 6E 224/4, fol. 274

<sup>27</sup> Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, *ibid.*

<sup>28</sup> A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 33

<sup>29</sup> A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 101

<sup>30</sup> A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 71

<sup>31</sup> A.D. 43, 6E 179/3, fol. 106

<sup>32</sup> A.D. 43, 6E 179/8, fol. 67

<sup>33</sup> A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 89

<sup>34</sup> A.D. 43, 6E 179/3, fol. 170

- Rose ARSAC, née le 1<sup>er</sup> juillet 1824<sup>35</sup> à Queyrières, mariée avec Pierre MALLET le 24 avril 1861<sup>36</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 25 mai 1905<sup>37</sup> à Queyrières.
- Jacques ARSAC, né le 30 avril 1830<sup>38</sup> à Queyrières, et décédé le 13 mai 1833<sup>39</sup> à Queyrières.

---

<sup>35</sup> A.D. 43, 6E 179/2-A, fol. 155

<sup>36</sup> A.D. 43, 6E 224/10, fol. 234

<sup>37</sup> A.D. 43, 1925 W 640, fol. 60

<sup>38</sup> A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 26

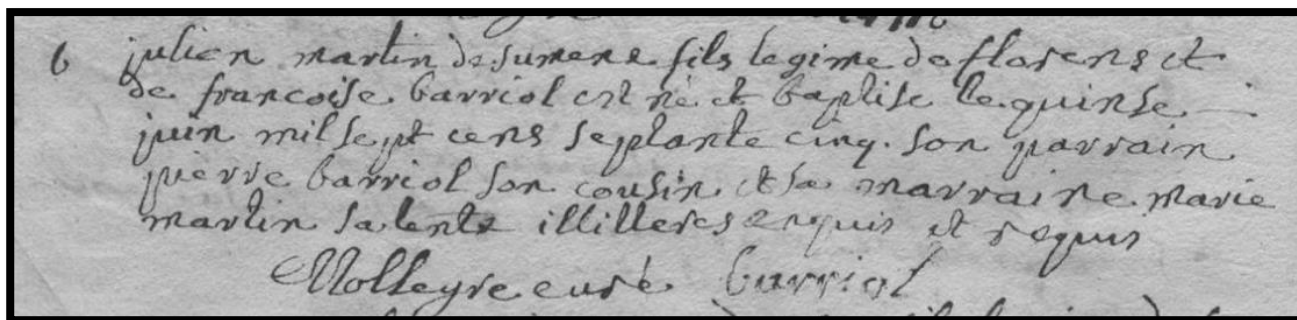
<sup>39</sup> A.D. 43, 6E 179/3, fol. 231

## – CHAPITRE 3 –

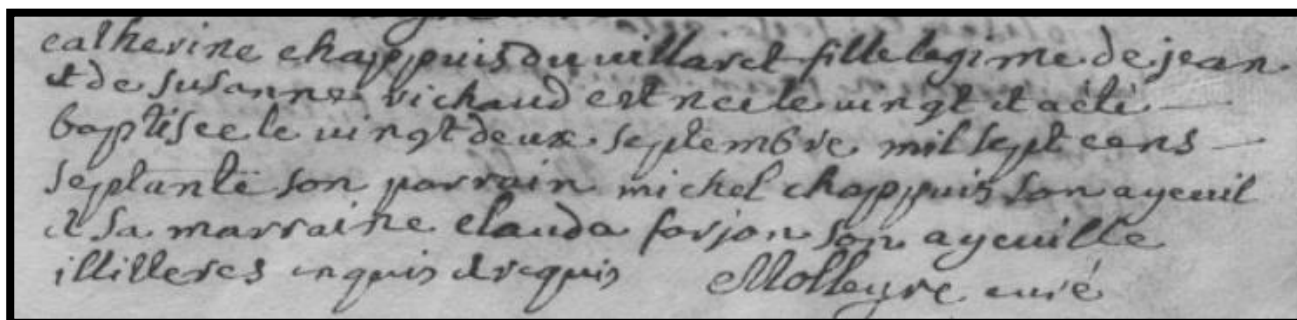
### GÉNÉALOGIE ASCENDANTE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

Nous nous proposons de dresser l'ascendance agnatique<sup>40</sup>.

#### 1. Les parents de Jean MARTIN



6 Julien Martin de Sumere fils legime de Florent et de Françoise Barriol est né le quinze juin mil sept cent septante cinq son parrain Pierre Barriol son cousin et sa marraine Marie Martin sa tante illilletes enquis et regis Elolleyre curé Barriol



Catherine Chappuis du Villard fille legime de Jean et de Susanne Richaud est née le vingt et aict baptisée le vingt deux septembre mil sept cent septante son parrain Michel Chappuis son ayeul et sa marraine Claude Forjon son ayeulle illilletes enquis et regis Elolleyre curé

Il est le fils de Julien MARTIN, né le 15 juin 1775<sup>41</sup>, fils de Florent MARTIN et de Françoise BARRIOL, et de Catherine CHAPUIS, née le 20 septembre 1770<sup>42</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, fille de Jean CHAPUIS et de Susanne RICHAUD.

<sup>40</sup> En droit romain, c'est relatif à la parenté par les mâles.

<sup>41</sup> A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 233

<sup>42</sup> A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 189

quatre-vingt-quinze



N<sup>o</sup> 55  
Mariage de  
Julien Martin  
de la paroisse  
de la Foire  
avec  
Catherine  
Chappuis  
de Villaret.

L'an mil huit cent onze, et le veulx avril versant midi, par devant nous Louis  
Gabriel de Beauville, maire-officier de l'état civil de la commune de Saint  
Julien Chaptuail, département de la Haute-Loire; sont comparus Julien  
Martin âgé de trente-neuf ans, résidant, fils de Magdelaine Sabon, et fille  
majeure et légitime à son frère Martin, et à Françoise Barriol mariés, y a vu  
de la profession, né au chef lieu de cette commune, domicilié au lieu  
de la Foire commune dudit Saint Julien Chaptuail D'une part; Et  
Catherine Chappuis âgée de trente-neuf ans, fille majeure et légitime  
à Jean Chappuis ici présent et consentant et à Jean Séverine Richard  
Maurice d'habitation de profession, née et domiciliée au lieu de Villaret  
Commune dudit Saint Julien Chaptuail D'autre part, laquelle partie  
nous ont requis de procéder à la célébration de mariage projetée entre  
eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de  
cette commune, savoir la première le quatorze avril courant  
et la seconde le vingt six dudit mois d'avril l'année mil huit cent  
onze, jours de dimanche à heures de midi, en pure opposition audit  
mariage ne nous ayant été signifiée par l'ordinaire de l'opposition  
requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces cy dessus  
mentionnées et du chapitre six du titre de l'acte civil institué sur  
mariages, avons demandé aux futurs et par et à la future épouse  
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux  
ayant répondu séparément et affirmativement déclaré au nom de  
la loi que Julien Martin et Catherine Chappuis sont liés par le  
mariage, de tout quoi avons dressé acte suprême des sœurs  
Jean-Baptiste Gallier, de Pierre Robin, de Jean-Baptiste Bonnet,  
et de Jacques Richard, tous les quatre officiers propriétaires habitans  
le chef lieu de la commune de Saint Julien Chaptuail, et ont le  
époux dit se faire signer, ainsi que le père de la future, les  
quatre témoins ont signé avec nous  
Le présent acte après qu'il aura été lu et donné lecture  
de ce faire requis. P. Rouby

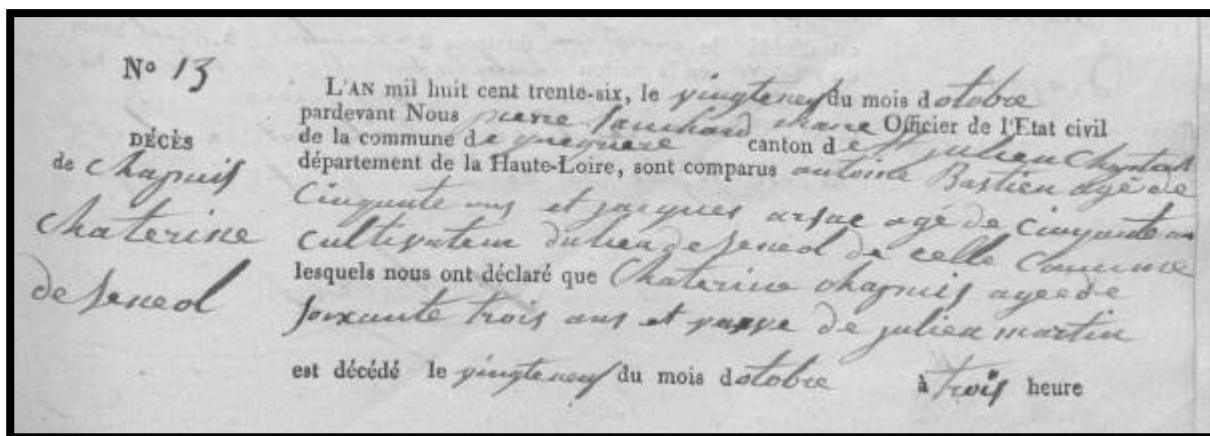
Nichard

Bonnet

*[Large signature]*



Ils se marient le 30 avril 1811<sup>43</sup> à Saint-Julien Chapteuil. Jean MARTIN est veuf selon ce dernier acte de mariage. Il avait effectivement été marié précédemment à Magdelaine SAHUC, le 10 juin 1800, avec qui il a eu un fils prénommé Julien.



Catherine CHAPUIS est décédée le 29 octobre 1836 à Queyrières au lieu-dit de Sénéol<sup>44</sup>.

La fratrie de Julien MARTIN se compose de :

- Jean-Pierre MARTIN, né le 2 et baptisé le 3 janvier 1771<sup>45</sup>, à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 14 février 1797<sup>46</sup> à Saint-Julien-Chapteuil<sup>47</sup> avec MONCHAND Marianne et décédé après 1831 car il semble vivant lors du mariage de sa fille Françoise MARTIN avec Jean Pierre SOLVIGNON le 11 janvier 1831<sup>48</sup>, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marianne MARTIN, née le 7 et baptisée le 8 novembre 1772<sup>49</sup>, à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Julien MARTIN**

## 2. Les parents de Florent MARTIN

Il est le fils de Claude MARTIN, né le 24 octobre 1692, fils de Claude MARTIN et de Catherine MACHABERT, et de de Catherine GENTES, fille naturelle de Marie GENTES. Ils se marient à Saint-Julien-Chapteuil, le 19 janvier 1723<sup>50</sup>.

<sup>43</sup> A.D. 43, 6E 224/4, fol. 202

<sup>44</sup> A.D. 43, 6E 179/3, fol. 252

<sup>45</sup> A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 192

<sup>46</sup> « Ce vingt six Pluviôse An Cinq de la République française »

<sup>47</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/5, fol. 286

<sup>48</sup> A.D. 43, V-dépôt 103/6, fol. 3

<sup>49</sup> A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 210

<sup>50</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 177

son conuoy Jacques  
Du Crozet curé  
Florent martin du lieu de Belleverut fils legitime de Claude  
de cath gentes a été baptisé le 13. d'obre 1730 age de deux  
jours son parrain a été Jean richard et la marraine mar  
martin flantz aubert illiteres et pnt ledieur poncetou  
poncetou  
Du Crozet curé  
Anne richard fille legitime de pierre et d'anne ianmonha  
le 14. d'obre 1730. son

Françoise Barriol dert julien fille legitime de pierre  
et de marieclaire maygre et nee et a été baptisée  
par moy loame le vingthaine avril mil sept cent  
septant. son parrain a été Jacques Barriol de  
Boudgineuf oncle et la marraine icelle allidand  
deubert ayue illiteres. parrain H Jacques poncetou  
dert julien et la marraine richard des condent loame avec  
le parrain Barriol P. Poncetou Richery  
Du Crozet curé

m florent martin de sumene fils legitime de feux  
Claude martin et de Catherine gentes et Françoise  
Barriol de St Julien fille legitime de feux pierre  
Barriol et de madame maygre manouvriers  
ont reçu la benediction nuptiale le septieme  
novembre mil sept cent soixante neuf  
presens Jean martin, Jacques Libonier, Anloine  
marcon, amable Barriol illiteres enquis  
et holleyre curé de leur paroisse

Florent MARTIN est né le 11 octobre 1730 et baptisé le 13 octobre à Saint-Julien-Chapteuil<sup>51</sup>.  
Françoise BARRIOL est née le 20 avril 1731 à Saint-Julien-Chapteuil<sup>52</sup>. Il se sont mariés le 07  
novembre 1769 à Saint-Julien-Chapteuil<sup>53</sup>.

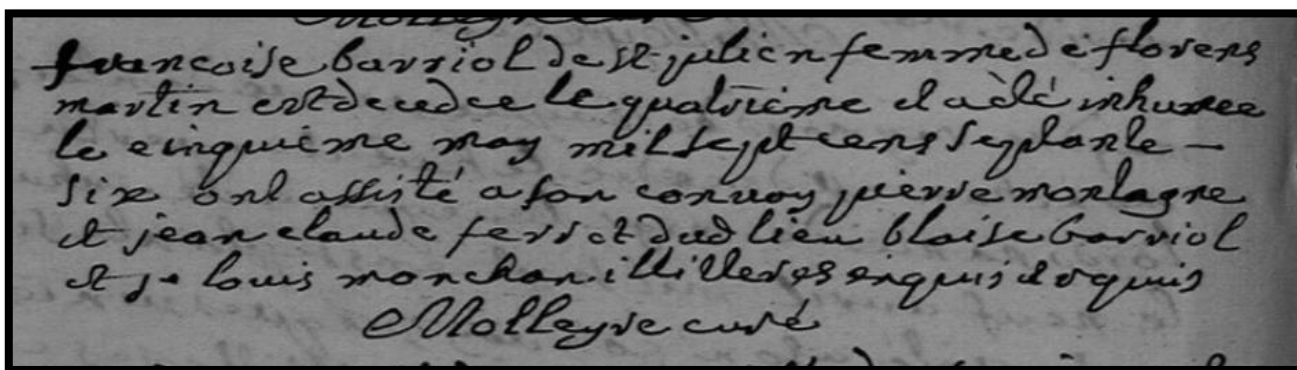
<sup>51</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 259

<sup>52</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 264

<sup>53</sup> A.D. 43, E-dépôt 471/1, fol. 180

La fratrie de Florent MARTIN se compose de :

- Jean MARTIN, né et baptisé le 6 janvier 1724<sup>54</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Claude MARTIN, dit « Claudot » né et baptisé le 9 septembre 1725<sup>55</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Henri MARTIN, né et baptisé le 17 avril 1727<sup>56</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marcelin MARTIN, né et baptisé le 2 novembre 1728<sup>57</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Florent MARTIN.**
- Jean-Antoine MARTIN, né et baptisé le 18 septembre 1732<sup>58</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Julien MARTIN, né le 23 et baptisé le 24 mai 1734<sup>59</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Cécile MARTIN, née et baptisée le 19 mai 1737<sup>60</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.



Françoise BARRIOL est décédée le 04 mai 1776 à Saint-Julien-Chapteuil<sup>61</sup>.

### 3. Les parents de Claude MARTIN

Il est le fils de Claude MARTIN, dit « Leichiol », décédé le 1<sup>er</sup> mai 1715 au lieu-dit de Bellerut, à Saint-Julien-Chapteuil<sup>62</sup>, et de Catherine MACHABERT décédée le 16 août 1729 au lieu-dit de la Pradette, à Montusclat<sup>63</sup>. Ils se sont tous les deux mariés le 20 juin 1684, à Saint-Julien-Chapteuil<sup>64</sup>.

<sup>54</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 187

<sup>55</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 207

<sup>56</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 222

<sup>57</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 237

<sup>58</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 279

<sup>59</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 296

<sup>60</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 320

<sup>61</sup> A.D. 43, 6E 224/1, fol. 394

<sup>62</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/3, fol. 117

<sup>63</sup> A.D. 43, E-dépôt 26/2, fol. 170

<sup>64</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 212

Les actes de naissances de ces deux individus sont *a priori* impossible à trouver à l'aide des seuls documents numérisés. En effet, la numérisation des actes d'état civil les plus anciens date de 1669<sup>65</sup>. Malheureusement, la visite des archives départementales de Haute-Loire, au Puy-en-Velay m'a appris que si la numérisation n'allait pas plus loin, c'était parce qu'ils n'en possédaient pas davantage.

Néanmoins, les études historiques relatives à la démographie historique mettent en exergue une démographie française déprimée, notamment à cause de crises de subsistances délestant régulièrement le surplus des bouches à nourrir. Ainsi, à l'échelle de la France avec ses frontières actuelles, la population est demeurée à environ 20 millions d'âmes à travers tout le XVIIe siècle. A l'échelle individuelle, cette fragile démographie s'est également matérialisée par des mariages tardifs à partir de la seconde moitié du XVIe siècle – vers 25 ans pour les hommes et vers 23 ans pour les femmes – à cause du manque de terres et de ressources. Par conséquent, on peut parier sur le fait qu'ils ne se soient pas mariés à 15 ans. Cela signifie donc qu'il ne nous est pas permis de chercher numériquement des actes de naissance.

La fratrie de Claude MARTIN se compose de :

- Jean MARTIN, baptisé le 18 août 1685<sup>66</sup>, en étant âgé de trois jours, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Vidal MARTIN, baptisé le 22 mai 1688<sup>67</sup>, en étant âgé d'un jour, à Saint-Julien-Chapteuil.
- Marie MARTIN, baptisée le 5 janvier 1690<sup>68</sup>, en étant âgée de 3 jours, à Saint-Julien-Chapteuil.
- **Claude MARTIN**
- Cécile MARTIN, née et baptisée le 16 juillet 1695<sup>69</sup>, à Saint-Julien-Chapteuil.

---

<sup>65</sup> A.D. 43, Côte E-dépôt 15/2

<sup>66</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 226

<sup>67</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 275

<sup>68</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 299

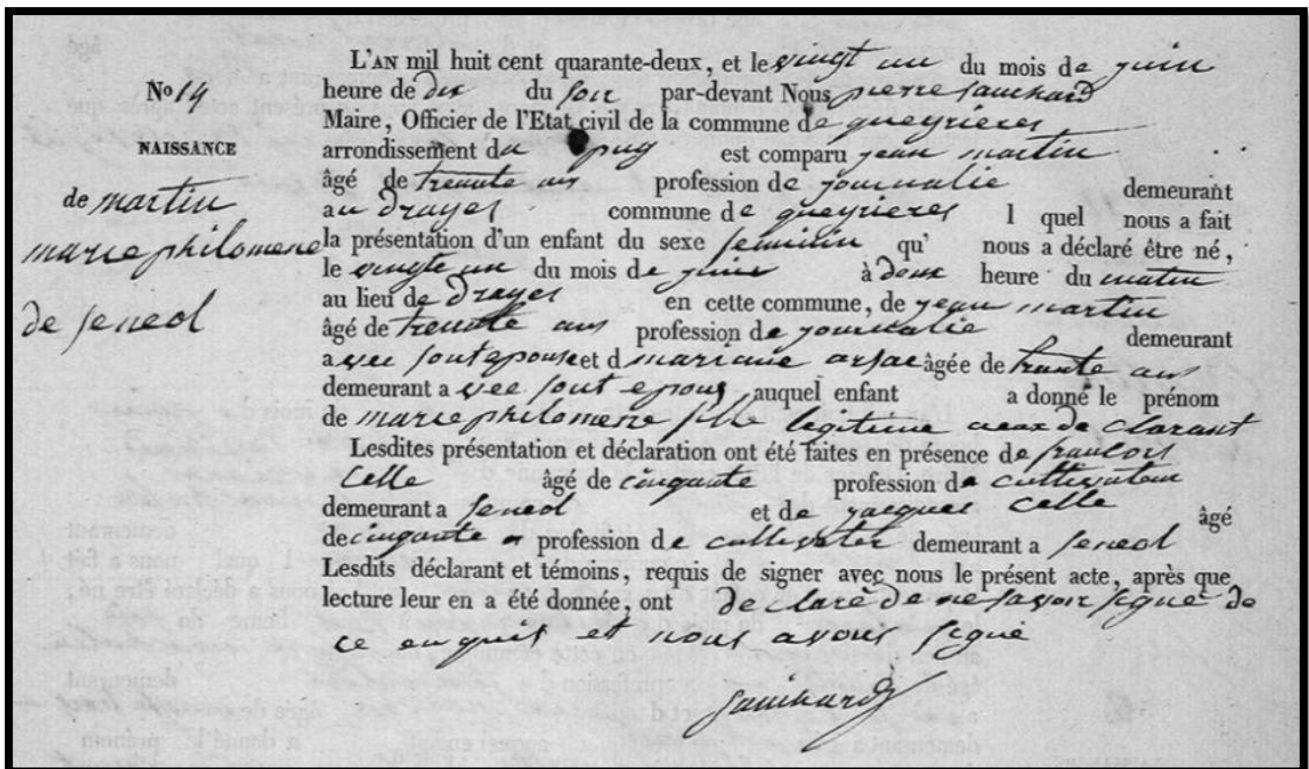
<sup>69</sup> A.D. 43, E-dépôt 15/2, fol. 362

– CHAPITRE 4 –

GÉNÉALOGIE DESCENDANTE DU COUPLE MARTIN/ARSAC

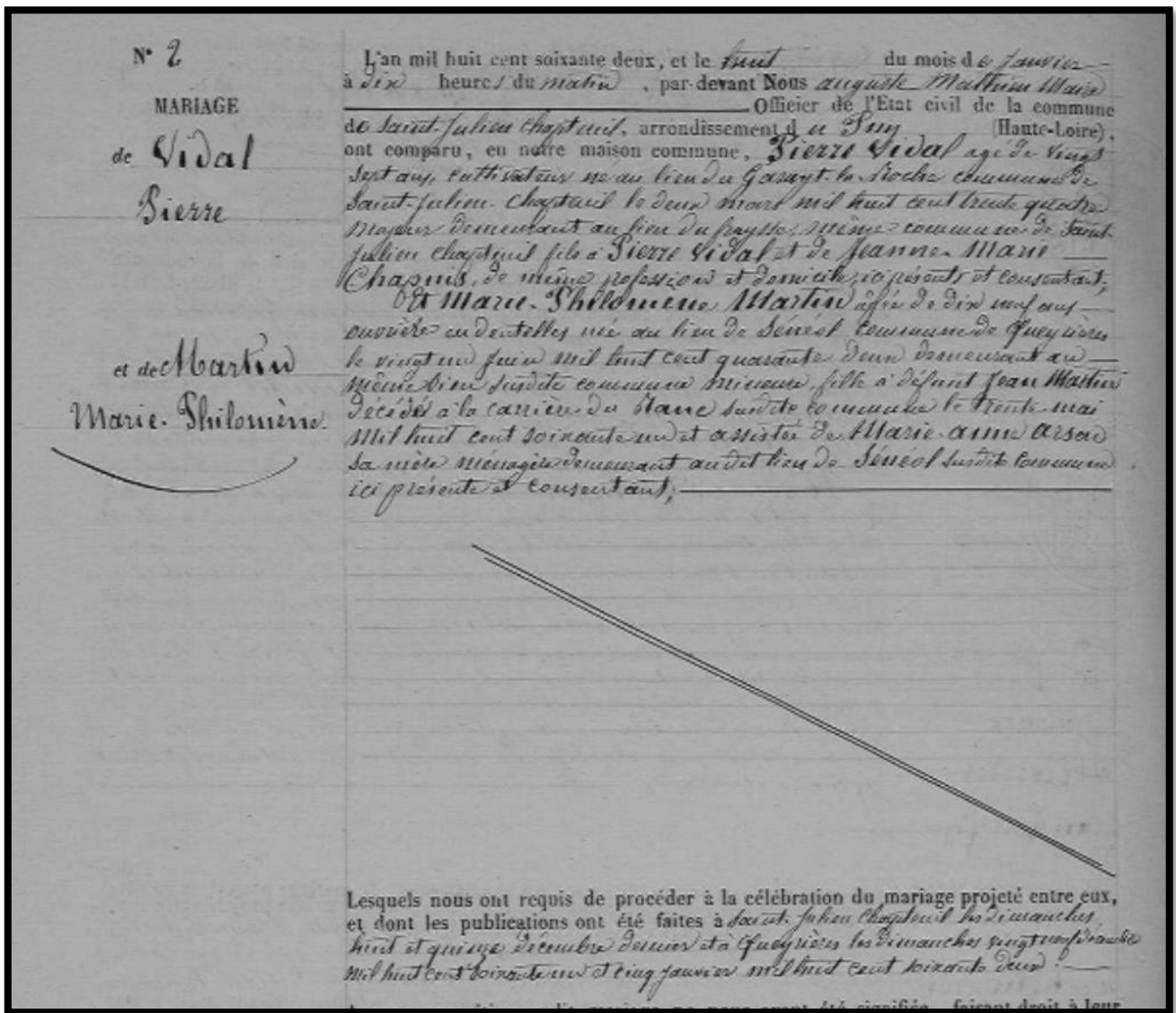
• Les enfants de Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC

Jean MARTIN et Marie-Anne ARSAC ont eu sept enfants ensemble : Philomène, Marthe, Marie-Delphine, Antoine, Élisabeth, Henriette et Rose.



- (Marie-)Philomène MARTIN est née le 21 juin 1842, à deux heures du matin. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Pierre SAUCHARD, par son père Jean MARTIN, le jour-même. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration de naissance a été faite en présence de François CELLE et de Jacques CELLE qui vivent également à Sénéol, comme les MARTIN<sup>70</sup>.

<sup>70</sup> A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 123



Le 8 janvier 1862, à dix heures du matin, devant Auguste MATHIEU, maire de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, Pierre VIDAL, cultivateur âgé de 27 ans et né au lieu-dit de Garant-la-Roche, à Saint-Julien-Chapteuil, né le 2 mars 1834, et vivant au lieu-dit de Fraysse, et fils de Pierre VIDAL et de Jeanne-Marie CHAPUIS a épousé Marie-Philomène MARTIN. L'acte de mariage précise qu'elle a alors 19 ans, est ouvrière en dentelles à Sénéol, que son père est effectivement décédé durant l'année précédente, mais en précisant que celui-ci serait décédé à la carrière du Mane<sup>71</sup>. L'acte précise également que la mariée a pu compter sur la présence de sa mère lors de la cérémonie<sup>72</sup>.

<sup>71</sup> Il semble s'agir d'une ancienne carrière de pierre se situant dans la commune de Saint-Pierre-Eynac, à la limite de Saint-Julien-Chapteuil.

<sup>72</sup> A.D. 43, 6E 224/10

A noter que le patronyme Vidal possède des origines anciennes. En effet, le *cognomen* romain *Vitalis* est présent sur de nombreuses inscriptions de l'Antiquité tardive. Il semblerait que son utilisation soit liée à la pulsion de vie avancée par les premiers chrétiens prenant le risque de devenir des martyrs. D'ailleurs, Saint Vidal, martyr du Gévaudan, est cité par le poète provençal Frédéric Mistral dans son *Trésor du Félibrige*. De même, en 1208, une commune nommée *Sancta Vitalis* fut fondée en Haute-Loire. *Vitalis* est devenu Vidal par le fait d'un affaiblissement intervocalique de la langue d'oc<sup>73</sup>.

De leur mariage naquit douze enfants :

- Marie-Philomène VIDAL, née le 3 novembre 1862<sup>74</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Jean Mathieu BOYER le 13 novembre 1889<sup>75</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 19 octobre 1930<sup>76</sup>.
- Joseph VIDAL, né le 23 mars 1864<sup>77</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié à Marie Annette GALLAND le 26 novembre 1890<sup>78</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 17 mai 1900<sup>79</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Baptiste VIDAL, né le 28 décembre 1865<sup>80</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Elisa NICOLAS le 17 février 1892<sup>81</sup>, et décédé en 1948<sup>82</sup>.
- Marie-Adrienne VIDAL, née le 30 avril 1867<sup>83</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée avec Toussaint MOULIN le 24 février 1897<sup>84</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Jean-Pierre VIDAL, né le 12 octobre 1868<sup>85</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Virginie Emilie VIDAL le 25 avril 1900<sup>86</sup> à Montusclat et encore en vie lors de sa libération du service militaire le 1<sup>er</sup> octobre 1915<sup>87</sup>.

---

<sup>73</sup> Jacques ASTOR, *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France*, *ibid*.

<sup>74</sup> A.D. 43, 6E 224/10, fol. 144

<sup>75</sup> A.D. 43, 6E 224/17, fol. 97

<sup>76</sup> A.D. 43, 1925 W 804, fol. 222

<sup>77</sup> A.D. 43, 6E 224/11, fol. 33

<sup>78</sup> A.D. 43, 6E 224/17, fol. 162

<sup>79</sup> A.D. 43, 6E 224/19, fol. 185

<sup>80</sup> A.D. 43, 6E 224/11, fol. 74

<sup>81</sup> A.D. 43, 6E 224/17, fol. 283

<sup>82</sup> Selon la mémoire familiale.

<sup>83</sup> A.D. 43, 6E 224/11, fol. 112

<sup>84</sup> A.D. 43, 6E 224/18, fol. 298

<sup>85</sup> A.D. 43, 6E 224/11, fol. 143

<sup>86</sup> A.D. 43, 6E 161/8, fol. 132

<sup>87</sup> A.D. 43, 1 R 855, fol. 226

- Firmin VIDAL, né le 10 juin 1870<sup>88</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie LHOSTE le 9 juillet 1902<sup>89</sup>, à Saint-Julien-Chapteuil et encore en vie lors de sa libération du service militaire le 1<sup>er</sup> octobre 1917<sup>90</sup>.
- Jean-Marie VIDAL, né le 17 août 1872<sup>91</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 28 février 1873<sup>92</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Julie VIDAL, née le 2 juin 1874<sup>93</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 16 mai 1895<sup>94</sup> avec Pierre VIDAL à Montusclat et décédée le 26 août 1900<sup>95</sup> à Montusclat.
- Mélanie-Maria VIDAL, née le 8 avril 1876<sup>96</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 12 janvier 1898<sup>97</sup> avec Alphonse-Adrien VERNET à Saint-Julien-Chapteuil.
- Delphine VIDAL, née le 20 octobre 1877<sup>98</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée le 27 novembre 1901<sup>99</sup> avec Augustin ASTIER à Saint-Julien-Chapteuil.
- Louis VIDAL, né le 2 novembre 1879<sup>100</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 9 février 1880<sup>101</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Camille VIDAL, né le 3 novembre 1881<sup>102</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 22 septembre 1904<sup>103</sup> avec Eliza Henriette LHOSTE à Saint-Julien-Chapteuil.

---

<sup>88</sup> A.D. 43, 6E 224/11, fol. 189

<sup>89</sup> A.D. 43, 6E 224/19, fol. 296

<sup>90</sup> A.D. 43, 1 R 865, fol. 487

<sup>91</sup> A.D. 43, 6E 224/11, fol. 243

<sup>92</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 36

<sup>93</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol.59

<sup>94</sup> A.D. 43, 6E 161/8, fol. 46

<sup>95</sup> A.D. 43, 6E 161/8, fol. 140

<sup>96</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 171

<sup>97</sup> A.D. 43, 6E 224/19, fol. 28

<sup>98</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 235

<sup>99</sup> A.D. 43, 6E 224/19, fol. 234

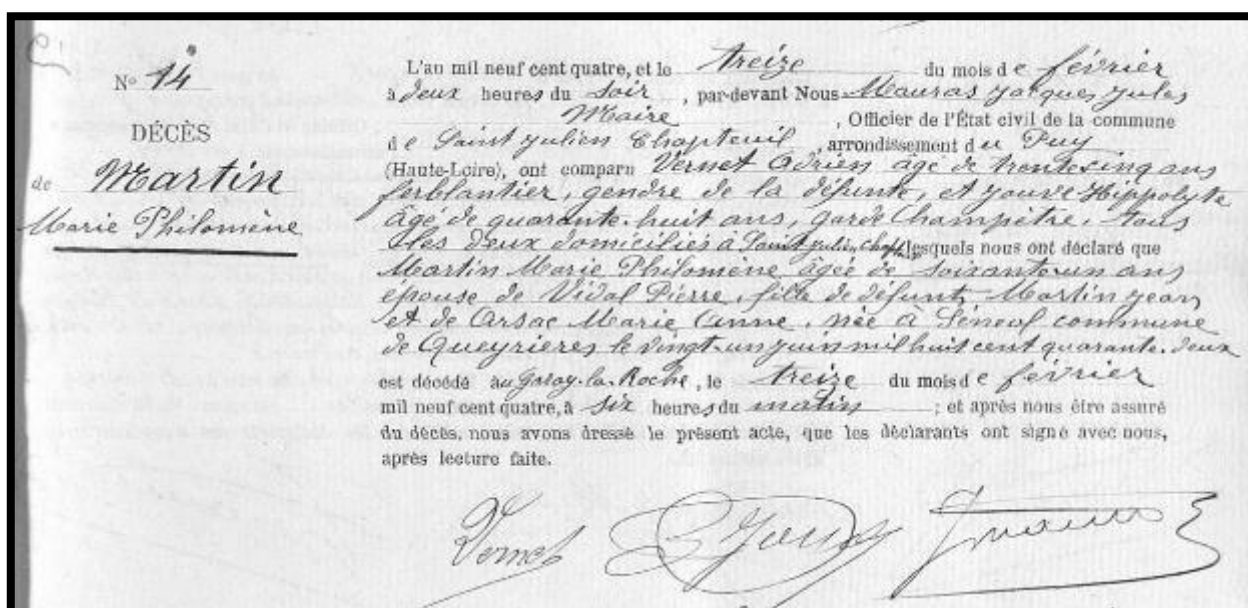
<sup>100</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 77

<sup>101</sup> A.D. 43, 6E 224/15, fol. 173

<sup>102</sup> A.D. 43, 6E 224/15, fol. 204

<sup>103</sup> A.D. 43, 1925 W 799, fol. 90





Le 13 février 1904, à six heures du matin, Marie-Philomène MARTIN est décédée à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration du décès a été dressée le jour-même, à deux heures du soir sur la déclaration d'Adrien VERNET et de Hippolyte JOUVE, tous les deux domiciliés à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration est signée du maire de ladite commune, Jacques Jules MAURAS<sup>104</sup>.

**Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence<sup>105</sup>.**

- Marthe MARTIN, « née dans le courant du mois de mai 1845 »<sup>106</sup>, à Sénéol, en présence de sa mère Marie-Anne toujours vivante, a épousé, le 24 janvier 1866 à neuf heures du matin, Jacques CHALENDAR, né dans la commune de Saint-Hostien le 17 décembre 1841, et exerçant le métier de domestique à Queyrières. Ce dernier est le fils majeur et légitime de Jean Claude Chalendard, domestique demeurant au Pertuis, présent au mariage, et de Marie Parrat, décédée le 4 mars 1853<sup>107</sup>.

A noter que le patronyme CHALENDAR a une origine toponymique. En effet, dans le Massif central, de nombreux villages et hameaux se nomment Chalendrat, ou bien Chalendray. 450 personnes s'appelleraient encore CHALENDAR de nos

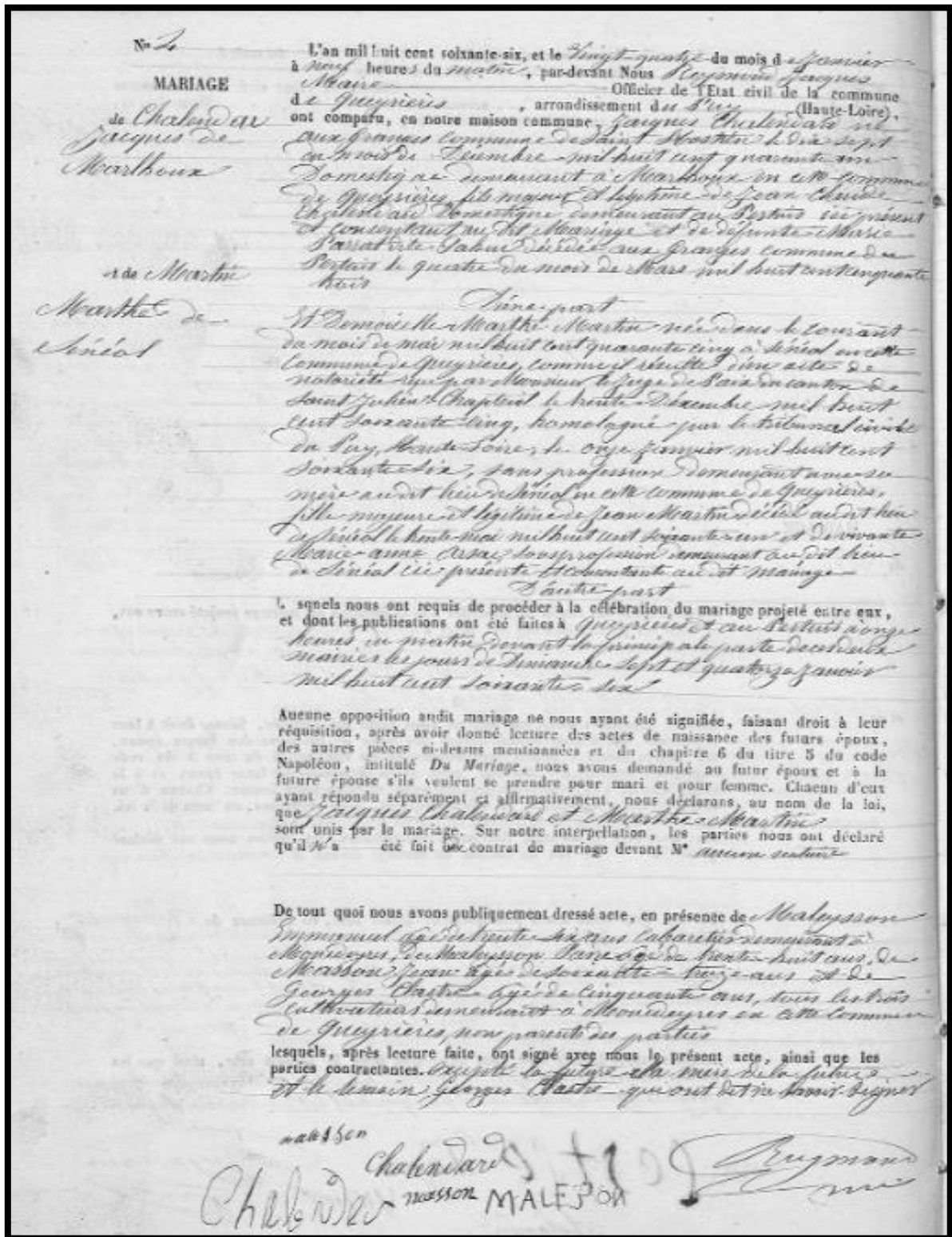
<sup>104</sup> A.D. 43, 1925 W 799, fol. 99

<sup>105</sup> A.D. 43, 3E 508

<sup>106</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 144

<sup>107</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 144

jours, principalement situées en Haute-Loire, ainsi qu'à Paris et dans le Gard – ces deux destinations s'expliquant par des logiques de migrations économiques<sup>108</sup>.



<sup>108</sup> Christophe BELSER, Nicolas BERNARDINI, Marie-Odile MERGNAC, et alii., *Les noms de famille de Haute-Loire*, Archives et Culture, Coll. Noms de famille, 2008.

Leur union a engendré sept enfants :

- Pierre CHALENDAR, né le 7 septembre 1866<sup>109</sup> à Queyrières et mort le 12 septembre 1866<sup>110</sup> à Queyrières.
- Jacques CHALENDAR, né le 7 septembre 1866<sup>111</sup> à Queyrières et mort le 8 septembre 1866<sup>112</sup> à Queyrières.
- Jean André CHALENDAR, né le 7 octobre 1867<sup>113</sup> à Queyrières et encore en vie lors de la libération de son service militaire en octobre 1914<sup>114</sup>.
- Pierre CHALENDAR, né le 12 novembre 1869<sup>115</sup> à Queyrières et mort le 9 novembre 1887<sup>116</sup> à Queyrières.
- Noé Joseph CHALENDAR<sup>117</sup>, né le 25 décembre 1871<sup>118</sup> à Queyrières, marié le 23 mai 1889 avec Marie-Virginie MOULIN à Queyrières<sup>119</sup> et encore en vie lors de la libération de son service militaire en octobre 1918<sup>120</sup>.
- Jacques CHALENDAR, né le 7 novembre 1875<sup>121</sup> à Queyrières et encore en vie lors de la libération de son service militaire le 10 novembre 1924<sup>122</sup>.
- Marie-Eugénie, née le 29 mars 1878<sup>123</sup> à Queyrières.

**L'acte de décès de Marthe MARTIN n'a pas été retrouvé.**

**Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence<sup>124</sup>.**

---

<sup>109</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 43

<sup>110</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 230

<sup>111</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 43

<sup>112</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 229

<sup>113</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 56

<sup>114</sup> A.D. 43, 1 R 847, fol. 144

<sup>115</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol. 78

<sup>116</sup> A.D. 43, 6E 179/7, fol. 121

<sup>117</sup> Par soucis de coller au mieux aux exigences du mémoire, j'ai arbitrairement choisi de retrouver sa présence sur de nombreuses listes électorales. D'autres ont également été retrouvés sur ces listes. Toutefois, seule cette personne pourra être visible en annexe sur de multiples listes électorales.

<sup>118</sup> A.D. 43, 6E 179/5, fol.99

<sup>119</sup> A.D. 43, 6E 179/8, fol. 146

<sup>120</sup> A.D. 43, 1 R 873, fol. 7

<sup>121</sup> A.D. 43, 6E 179/6, fol. 58

<sup>122</sup> A.D. 43, 1 R 898, fol. 532

<sup>123</sup> A.D. 43, 6E 217/10, fol. 142

<sup>124</sup> A.D. 43, 3E 508

N° 19  
 NAISSANCE  
 de *Martin*  
*Marie Virginie*  
*Des Drayes*

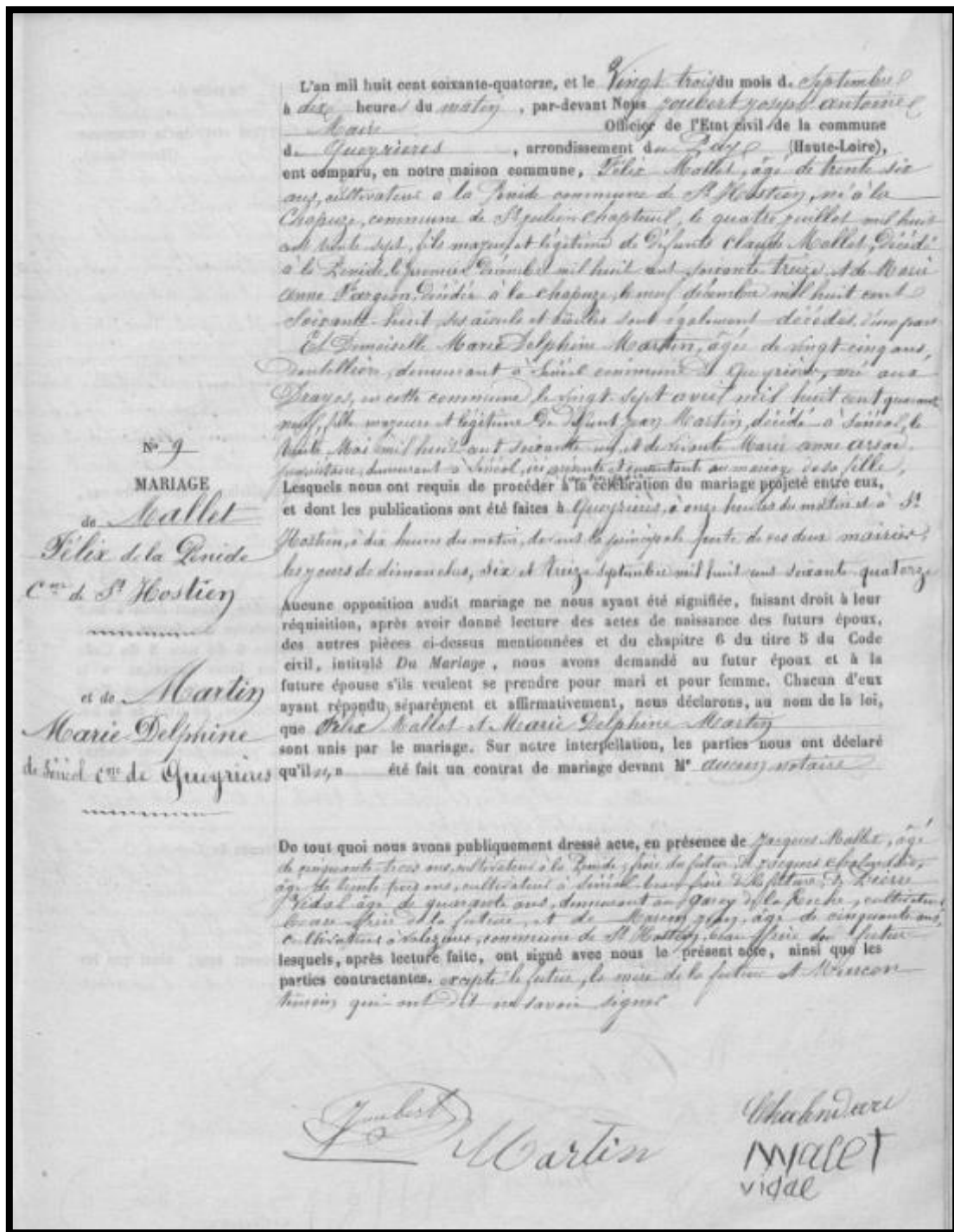
L'AN mil huit cent quarante-neuf, et le *Vingt-huit* du mois d' *Avril*  
 heure de *sept* du par-devant nous *Chapuis Simon*  
 Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de *Queyrières*  
 arrondissement de *May* est comparu *Jean Martin*  
 âgé de *trante trois* ans profession de *Cultivateur* demeurant  
 aux *Drayes* commune de *Queyrières* le quel nous a fait  
 la présentation d'un enfant du sexe *feminin* qu'il nous a déclaré être né,  
 le *Vingt sept* du mois d' *Avril* à *sept* heures du *soir*  
 au lieu des *Drayes* en cette commune, de *Jean Destarac*  
 âgé de *trante trois* ans profession de *Cultivateur* demeurant  
 aux *Drayes* et de *Jeanne Marie Arsaac* âgée de *trante six* ans  
 demeurant à *May* auquel enfant on a donné le prénom  
 de *Marie Virginie Martin*  
 Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de *Jean Claude*  
*Pouzols* âgé de *soixante un* ans profession de *Cultivateur*  
 demeurant à *Queyrières* et de *Jean Arsaac* âgé  
 de *quarante quatre* ans profession de *Agriculteur* demeurant à *Queyrières*  
 Lesdits déclarant et témoins, requis de signer le présent acte, après que  
 lecture leur en a été donnée, ont *signé avec nous soussigné* présent et  
*Jean Arsaac* qui ont *été* les *sois* le *faire*  
*Pouzols Chapuis*

- Le 28 avril 1849, devant [Michel] CHAPUIS SIMOND, maire de la commune de Queyrières, est comparu Jean MARTIN, un cultivateur des Drayes<sup>125</sup>, a présenté un enfant de sexe féminin, né la veille à sept heures du soir aux Drayes. Cet enfant est de lui et de son épouse Marie-Anne<sup>126</sup> et a reçu le nom de Marie-Virginie MARTIN. Cette déclaration fut faire en présence de Jean-Claude POUZOLS et de Jean ARSAC, qui vivent tous les deux à Queyrières également<sup>127</sup>.

<sup>125</sup> Ils ne sont donc plus domiciliés à Sénéol, momentanément.

<sup>126</sup> Appelée « Jeanne Marie » dans l'acte, mais ce n'est le cas dans aucun autre acte. De plus, il est dit qu'elle a 36 ans au moment de la naissance de Marie-Virginie, et c'est bien son âge en avril 1848 puisqu'elle est née en septembre 1812.

<sup>127</sup> A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 187



- Le 23 septembre 1874, à dix heures du matin, Joseph Antoine JOUBERT, maire de Queyrières a reçu Félix MALLET, cultivateur à la Pénide (commune de Saint-Hostien), né à la Chapure (commune de Saint-Julien-Chapteuil) le 4 juillet 1837 et ayant pour père Claude MALLET, décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1873, et pour mère Marie-Anne FARGEON, décédée le 9 décembre 1868, et Marie-Delphine<sup>128</sup> MARTIN,

<sup>128</sup> Elle semble porter ce nouveau prénom sans que l'on en connaisse la véritable raison ; c'est néanmoins courant d'avoir un nom d'usage différent du nom de naissance pour l'époque. A cet effet, sur différentes années de recensements, elle a également été nommée Joséphine, Sophie et Muriel.

dentelière à Sénéol, qui est la fille de feu Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC cités dans l'acte en question. Les publications dudit mariage ont été faites à Queyrières à onze heures du matin, et à Saint-Hostien à dix heures du matin, devant la principale porte de ces deux mairies les jours des dimanches 6 et 13 septembre 1874. Il est également précisé dans l'acte qu'aucun contrat de mariage n'a été réalisé. Ce mariage a été célébré en présence de Jacques MALLET, de Jacques CHALENDAR, de Pierre VIDAL, de Jean MARCON<sup>129</sup>.

A noter que le patronyme MALLET peut avoir deux origines possibles. La première d'entre elle fait référence au baptême chrétien de Saint-Malo. La seconde origine fait référence au nom commun *malle*. Ainsi, le patronyme MALLET aurait été réservé aux personnes fabriquant des malles. Les MALLET seraient environ 24 300 dans la France actuelle<sup>130</sup>.

Quatre enfants sont nés de cet union :

- Ferdinand MALLET, né le 1<sup>er</sup> juin 1875<sup>131</sup> à Saint-Hostien et décédé le 17 mai 1921<sup>132</sup> à La Ricarmarie (Loire).
- Maria MALLET, née le 27 septembre 1877<sup>133</sup> à Saint-Hostien et mariée le 19 septembre 1901 avec André GRAND<sup>134</sup> à Saint-Hostien.
- Jean MALLET, né le 24 novembre 1879<sup>135</sup> à Saint-Hostien et est encore vivant le 10 novembre 1928<sup>136</sup> – jour de sa libération du service militaire.
- Julie MALLET, née en 1889<sup>137</sup> à Saint-Hostien et morte le 12 avril 1901<sup>138</sup> à Saint-Hostien.

---

<sup>129</sup> A.D. 43, 6E 179/6, fol. 42

<sup>130</sup> Christophe BELSER, Nicolas BERNARDINI, Marie-Odile MERGNAC, *et alii.*, *Les noms de famille de Haute-Loire*, *ibid.*

<sup>131</sup> A.D. 43, 6E 217/10, fol. 55

<sup>132</sup> A.D. 43, 1 R 898

<sup>133</sup> A.D. 43, 6E 217/10, fol. 115

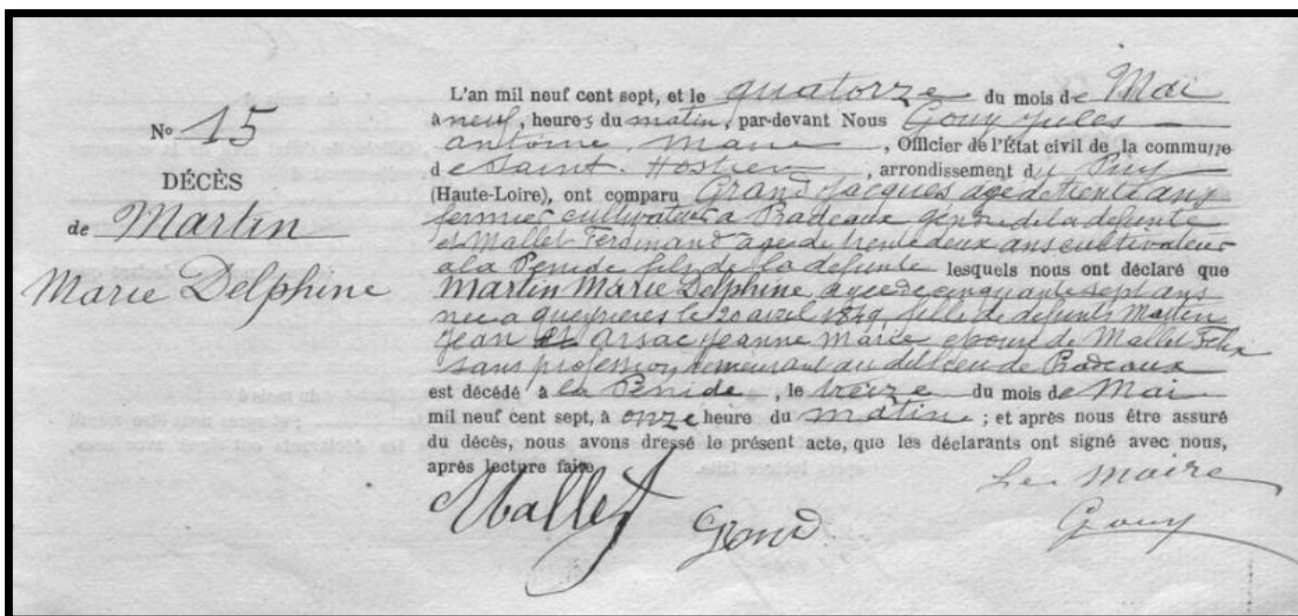
<sup>134</sup> A.D. 43, 6E 217/12, fol. 249

<sup>135</sup> A.D. 43, 6E 217/10, fol. 172

<sup>136</sup> A.D. 43, 1 R 921

<sup>137</sup> Date estimée à partir de l'âge indiquée sur l'acte de décès ; aucun acte de naissance n'a été trouvé.

<sup>138</sup> A.D. 43, 6E 217/12, fol. 257



Le 14 mai 1907, à neuf heures du matin, Jules Antoine Marie GOUY, marie de la commune de Saint-Hostien a reçu la visite de Jacques GRAND, cultivateur au lieu-dit du Pradeaux et gendre de Marie-Delphine MARTIN et de Ferdinand MALLET, fils de cette dernière, pour déclarer le décès de Marie-Delphine MARTIN au dit-lieu de la Pénide, le 13 mai 1907 à onze heures du matin<sup>139</sup>.

**Pas d'autres documents notariaux n'ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence<sup>140</sup>.**

<sup>139</sup> A.D. 43, 1925W 775, fol. 111

<sup>140</sup> A.D. 43, 3E 508

	47	Richard	Josephine				1			2.
	48	Martin	Jean	metayer	sa femme		1			36.
	49	Arsac	Marie Anne	sa femme				1		28.
1 P<	50	Martin	Marthe	leur fils				1		6.
	51	Martin	Marie					1		3.
	52	Martin	Antoine				1			2.
	53	Martin	Jean-Baptiste					1		1.
	54	Abrial	Alain	son fils						

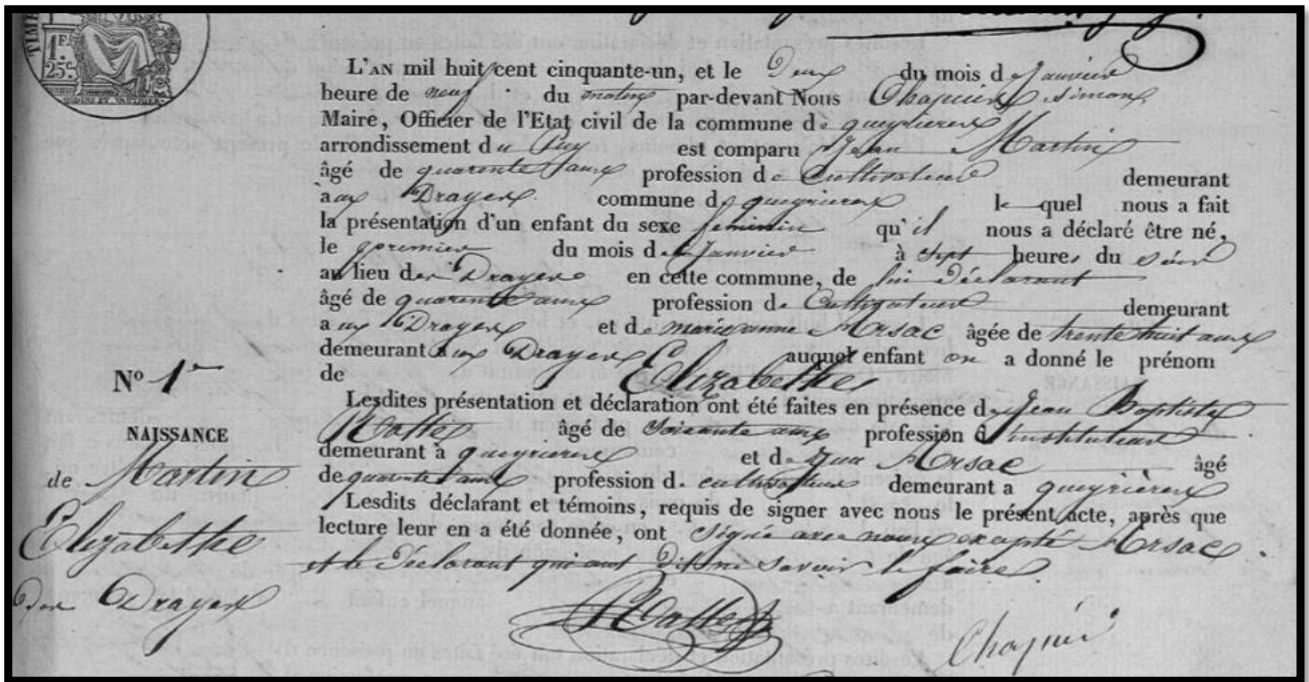
- Le couple Jean MARTIN/Marie-Anne ARSAC semble avoir eu un fils, en guise de quatrième enfant. Toutefois, il semble y avoir peu de traces de son existence. En effet, aucun acte, ni de naissance, ni de décès n'a été trouvé, par exemple. Le seul document attestant de sa présence se trouve dans le recensement de l'année 1851<sup>141</sup>. Et, en l'occurrence, la famille MARTIN semble avoir un fils âgé de deux ans, donc supposément né en 1849<sup>142</sup>. Ce fils est nommé Antoine MARTIN. Lors du recensement de 1856<sup>143</sup>, il est absent. Etant trop jeune pour être parti travailler ailleurs comme domestique, et surtout pour s'être marié ailleurs, on peut supposer qu'il soit décédé entre 1851 et 1856.

<sup>141</sup> A.D. 43, 6M 193, fol. 9

<sup>142</sup> Même si cela peut paraître étrange, puisque Marie-Delphine est elle aussi née en en 1849 et que son acte de naissance a été trouvé. Cela écarte donc la possibilité d'une naissance ailleurs qu'à Queyrières, car cela supposerait à la fois un déménagement et un accouchement prématuré avant la fin de l'année 1849...

<sup>143</sup> A.D. 43, 6M 193, fol. 14





- Élisabeth MARTIN est née le 1<sup>er</sup> janvier 1851, à sept heures du soir. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Simon CHAPUIS, par son père Jean MARTIN, le lendemain. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Jean Baptiste VATTEL et de Jean ARSAC qui vivent également à Queyrières<sup>144</sup>.

<sup>144</sup> A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 204

L'an mil huit cent soixante-quatorze, et le onze du mois de Novembre  
à onze heures du matin, par-devant Nous Auguste Mathieu  
Maire Officier de l'Etat civil de la commune

de Saint-Julien, arrondissement de Puy (Haute-Loire),  
ont comparu, en notre maison commune, Morel Jean-Antoine, âgé de  
vingt-six ans, cultivateur demeurant à Neyzac en cette commune  
c'est-à-dire le 6 août 1848 par acte de son mariage, lequel a été  
inscrit au registre de l'Etat civil de cette commune, et de sa femme  
et légitime de Martin Elisabeth née de Piffard, propriétaire  
cultivateur demeurant au lieu de Neuzac commune de Saint  
Julien-Chapteuil, ses présents et consentants, futur époux

D'une part.  
Et Martin Elisabeth, âgée de vingt-trois ans, sans profession  
demeurant à Saint-Julien-Chapteuil de queyrières ou elle est née, le  
premier janvier mil huit cent cinquante-un, fille majeure  
et légitime de Jean-Baptiste décédé au lieu de Saint-Julien-Chapteuil  
de queyrières, le deuxième mai mil huit cent soixante-un, et de  
sa femme et légitime de Piffard née de Piffard, propriétaire  
cultivateur demeurant à Saint-Julien-Chapteuil de queyrières, ses présents  
et consentants, futur époux

D'autre part.  
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux,  
et dont les publications ont été faites à Saint-Julien-Chapteuil,  
les dimanches premier et huit Novembre  
à onze heures du matin et à queyrières  
les dimanches premier et huit Novembre à onze heures du matin.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur  
réquisition, après avoir donné lecture des actes de naissance des futurs époux,  
des autres pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre 5 du Code  
civil, intitulé Du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la  
future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux  
ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la loi,  
que Morel Jean-Antoine et Martin Elisabeth  
sont unis par le mariage. Sur notre interpellation, les parties nous ont déclaré  
qu'il a été fait un contrat de mariage devant M<sup>e</sup> Auguste Mathieu  
Maire à Saint-Julien-Chapteuil, le vingt-six octobre mil  
huit cent soixante-quatorze.

De tout quoi nous avons publiquement dressé acte, en présence de de Piffard Jean-Baptiste, âgé de vingt-cinq ans,  
de Piffard Claude, âgé de vingt-neuf ans, de Piffard Joseph, âgé de vingt-cinq ans,  
de Piffard Joseph, âgé de vingt-cinq ans, de Piffard Joseph, âgé de vingt-cinq ans,  
au lieu de Neuzac commune de Saint-Julien-Chapteuil, les dimanches premier et huit  
Novembre à onze heures du matin et à queyrières les dimanches premier et huit  
Novembre à onze heures du matin,  
lesquels, après lecture faite, ont signé avec nous le présent acte, ainsi que les  
parties contractantes, excepté le futur, la mère et la mère de la  
future pour ne le savoir par une interpellation.

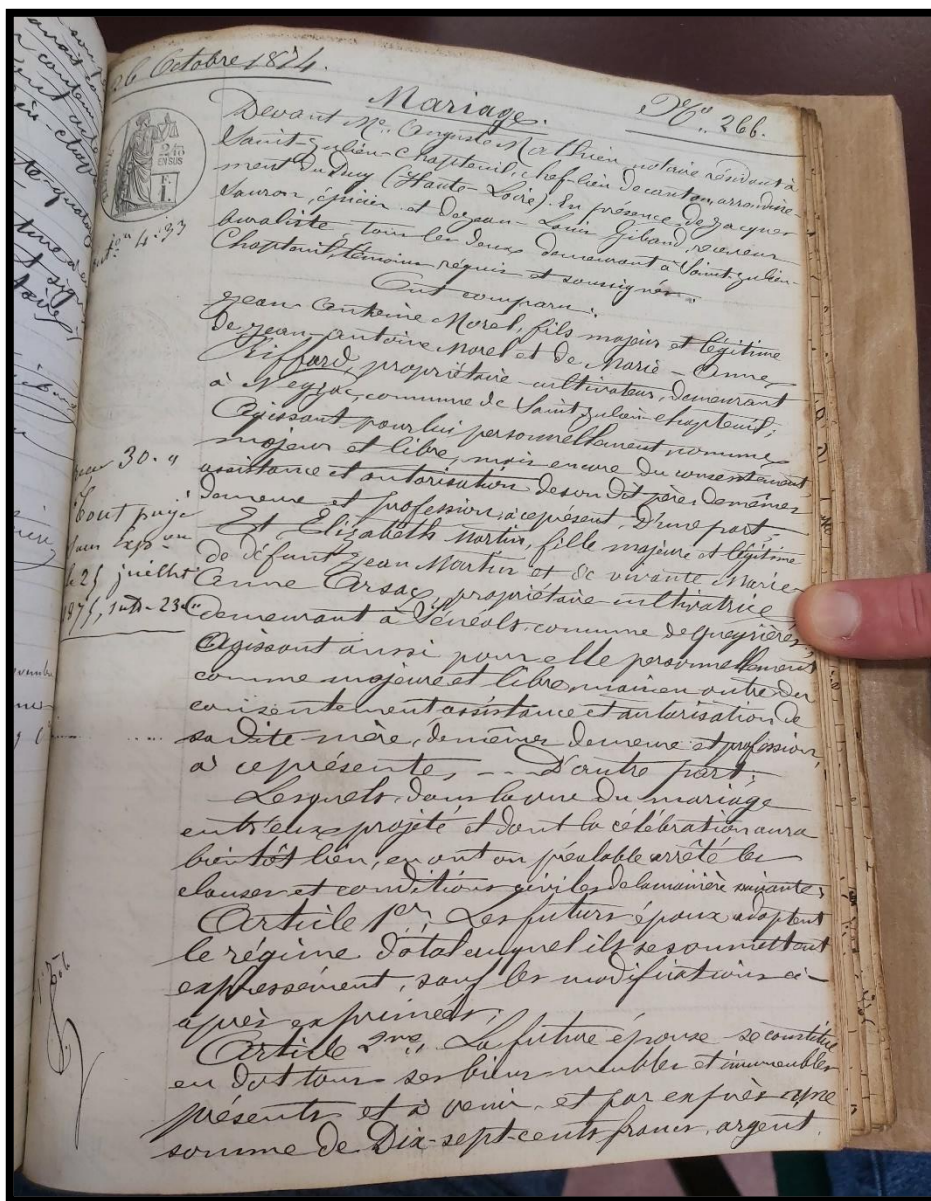
N<sup>o</sup> 32  
MARIAGE  
de Morel  
Jean-Antoine  
et de Martin  
Elisabeth

Morel  
Morel  
Martin  
Morel  
Piffard  
Mathieu

Le 11 novembre 1874, à onze heures du matin, devant Auguste MATHIEU, maire de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, Jean-Antoine MOREL, cultivateur âgé de 26 ans, né le 6 août 1848 à Saint-Julien-Chapteuil et vivant au lieu-dit de Neyzac,

et fils d'Antoine MOREL et de Marie-Anne RIFFARD, a épousé Élisabeth MARTIN. L'acte de mariage précise alors qu'elle a 23 ans, qu'elle n'a aucune profession et demeure à Sénéol, à Queyrières. L'acte précise que l'annonce du mariage a été faite durant les deux samedis ayant précédé la cérémonie. Le mariage a eu lieu en présence de Pierre MOREL, de Baptiste MOREL, de Jean-Claude MARTIN, de Louis GIBAUD et de Receveur AURATISE (?). Enfin, l'acte se termine avec une remarque relative au fait que Jean-Antoine MOREL, sa mère, ainsi que sa belle-mère ne sachent pas signer<sup>145</sup>.

A noter que le patronyme MOREL a pour origine un sobriquet. Cela désignait un homme de peau sombre. Ainsi, il était comparé à un Maure, une population provenant du Maghreb *Al-aqsa*.



<sup>145</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 90

lui provenant de ses gains et à payer  
laquelle somme elle a tout présentement  
remise à son futur époux, qui a  
et ses charges.

Article 3<sup>me</sup> En considération du mariage  
le dit mari, père, soit donataire  
par préciput, avantage et hors part  
dit fils, futur époux, qui avec part  
de tous les biens immeubles qu'il laisse  
à son décès, pour en jouir à cette époque

Article 4<sup>me</sup> Mais attendu que le futur  
époux ne possède par lui-même  
répondre la somme par lui ci-dessus  
de sa future, le dit mari, père, déclare  
caution solidaire pour le remboursement  
de la dite somme de 750 sept cents francs  
le cas échéant.

Article 5<sup>me</sup> La future épouse assistée  
et autorisée comme sus est dit, donne  
pouvoir à son futur époux de vendre  
échanger, partager et aliéner tout ou  
partie de ses immeubles présents  
et à venir, aux conditions les plus favorables  
à la charge par lui de donner des garanties  
suffisantes pour répondre des prix  
en provenant, soit par une hypothèque  
soit par un cautionnement.

Les parties déclarent que le présent  
personnel réunit des futurs époux  
inférieurs à cinq mille francs.

Ainsi accepté et voulu, dont acte  
fait et passé à Saint-Julien-Chapteuil  
en l'étude.

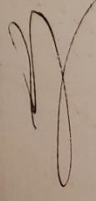
L'an mil huit cent soixante quatre  
et le vingt six octobre

Avant déclaré et de un point  
lui, le notaire revêtu de son pouvoir  
aux parties des articles 1<sup>er</sup> 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup>

code  
pres  
rem  
la c  
de  
m  
le  
de  
int  
sig  
par

3.507  
2.137

2. D. D. D.



code civil et l'on a délivré le certificat  
 prescrit par ce dernier article pour être  
 remis à l'officier de l'état civil avant  
 la célébration du présent mariage.  
 Lecture faite aux comparants du  
 présent acte, le futur et la mère de  
 la future ont déclaré ne savoir signer  
 de ce personnellement et séparément  
 interpellés, les autres parties ont ensuite  
 signé avec les témoins et le futur  
 parents et amis présents.

Chalendax mores

Martin *J. B. Bouché*

Martin

Sauron

*Martin*  
*v. d. e.*

$$\begin{array}{r} 7.50 \\ \hline 12.50 \\ 3.13 \\ \hline 15.63 \\ 10.63 \\ \hline 26.26 \end{array}$$

Inscrite à Julien, le cinq novembre 1874 / 98  
 2<sup>o</sup> c. 3<sup>e</sup> sur mariage cinq francs Don  
 éventuelle sept francs cinquante c. / de lames  
 trois francs treize c. / plus huit francs cinq centimes  
 c. de l'ancien deux francs treize c. / sur l'ancien.

Auparavant, Elisabeth MARTIN et Jean-Antoine MOREL avaient contracté un contrat de mariage<sup>146</sup>, le 26 octobre 1874 auprès de Me Auguste MATHIEU, notaire résidant à Saint-Julien-Chapteuil, chef-lieu du canton, arrondissement du Puy-en-Velay, en la présence de Jacques SAURON, épicier, de Louis GIBAUD, buraliste, tous les deux demeurant à Saint-Julien-Chapteuil et témoins requis et soussignant l'acte. Plusieurs dispositions sont prévues par ledit contrat :

« Article 1<sup>er</sup>. Les futurs époux adoptent le régime dotal auquel ils se soumettent expressément, sauf les modifications ci-après exprimées.

Article 2<sup>ème</sup>. La future épouse se constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir et par [...] une somme de dix-sept-cents francs argent lui provenant de ses gains et d'épargnes laquelle somme elle a tout présentement remise à son futur époux qui le [...] et s'en charge.

Article 3<sup>ème</sup>. En considération du présent mariage, ledit MOREL père fait donation par, [...], dit fils, futurs époux qui accepte, du huitième de tous les biens immeubles qu'il laissera à son décès, pour en jouir à cette époque.

Article 4<sup>ème</sup>. Mais attendu que le futur époux ne possède pas d'immeubles pour répondre la somme par lui ci-dessus [...] de sa future, le dit MOREL, père, déclare se rendre caution de sa [...] pour le remboursement de ladite somme de dix-sept cents francs le cas échéant.

Article 5<sup>ème</sup>. La future épouse assistée et autorisée comme sus est dit, donne pouvoir à son futur époux de vendre, échanger, partager, et aliéner tout du partie de ses immeubles dotaux présents et à venir, aux conditions les plus favorables à la charge par lui de donner des garanties suffisantes pour répondre les prix du provenant, soit par une hypothèque soit par un cautionnement.

Les parties déclarent que les apports personnels réunis du futur [...] inférieurs à cinq mille francs. »

De leur mariage naquit trois enfants :

- Marie MOREL, née le 24 janvier 1876<sup>147</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Firmin VINCENT le 20 janvier 1897<sup>148</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 11 juillet 1906 à Saint-Julien-Chapteuil.

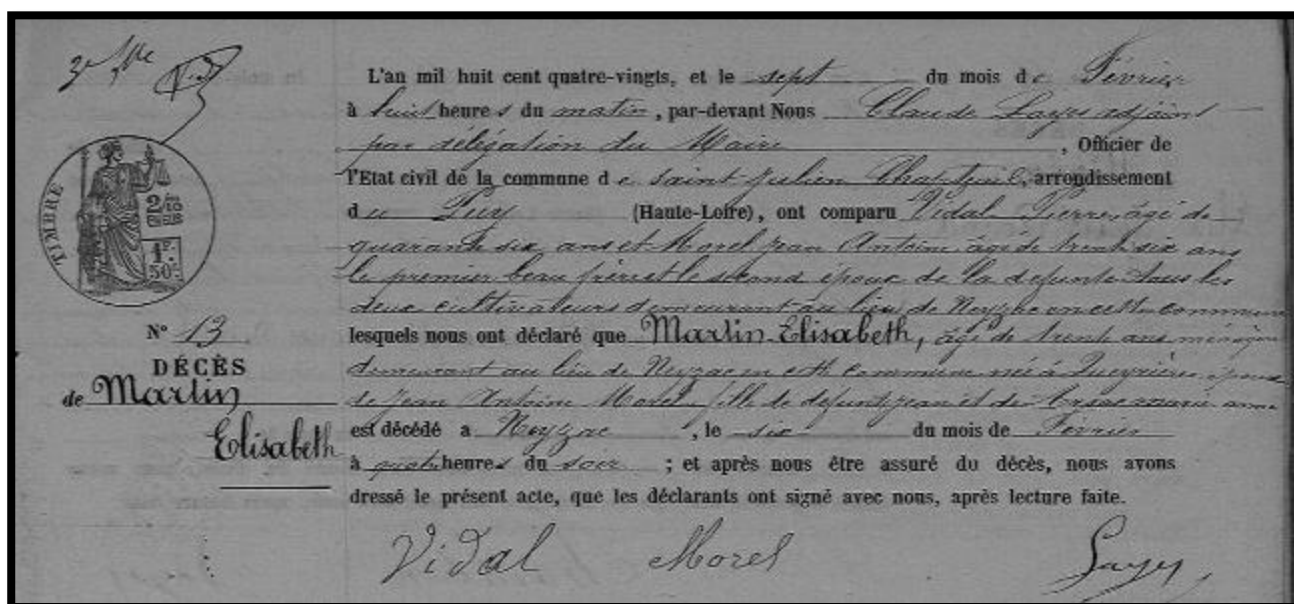
---

<sup>146</sup> A.D. 43, 3E 508-84, fol. 266

<sup>147</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 166

<sup>148</sup> A.D. 43, 6E 224/18, fol.297

- Antoine MOREL, né le 7 octobre 1877<sup>149</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié à Marie Magdelaine BAYLE le 29 novembre 1905<sup>150</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et encore vivant le 1<sup>er</sup> octobre 1923<sup>151</sup> au moment de la libération de son service militaire.
- Louis MOREL, né le 2 février 1880<sup>152</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.



Le 6 février 1880, à quatre heures du soir, Élisabeth MARTIN est décédée à Saint-Julien-Chapteuil. La déclaration de décès a été dressée le lendemain, à huit heures du matin sur la déclaration de Pierre VIDAL et de Jean-Antoine MOREL, tous les deux domiciliés à Saint-Julien-Chapteuil – le premier étant le beau-père de la défunte, et le second son mari. La déclaration a été faite devant l’adjoint du marie de ladite commune, Claude LAYES<sup>153</sup>.

**Pas d’autres documents notariaux n’ont été trouvés dans les archives notariales de leur commune de résidence<sup>154</sup>.**

<sup>149</sup> A.D. 43, 6E 224/14, fol. 234

<sup>150</sup> A.D. 43, 1925 W 799, fol. 138

<sup>151</sup> A.D. 43, 1 R 910, fol. 337

<sup>152</sup> A.D. 43, 6E 224/15, fol. 129

<sup>153</sup> A.D. 43, 6E 224/15, fol. 173

<sup>154</sup> A.D. 43, 3E 508

L'AN mil huit cent cinquante-Deux, et le *vingt* du mois d'*octobre*  
 heure de *deux* du *soir* par-devant Nous *Antoine GIBAUD*  
 Maire, Officier de l'Etat civil de la commune d'*Queyrières*  
 arrondissement d'*Puy* est comparu *Jean Martin* demeurant  
 âgé de *soixante-un* ans profession d'*cultivateur*  
 à *Queyrières* commune d'*Queyrières* lequel nous a fait  
 la présentation d'un enfant du sexe *féminin* qu'il nous a déclaré être né,  
 le *vingt-huit* du mois d'*octobre* à *deux* heures du *soir*  
 au lieu d'*Queyrières* en cette commune, de *Mme Pichon* demeurant  
 âgé de *soixante-un* ans profession d'*cultivateur*  
 à *Queyrières* et d'*Marie Anne Arsac* âgée de *soixante-huit* ans  
 demeurant à *Queyrières* auquel enfant on a donné le prénom  
 de *Henriette*

Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence *Jean Claude*  
*Pouzols* âgé de *soixante-trois* ans profession d'*cultivateur*  
 demeurant à *Queyrières* et d'*Jean Baptiste Rolle* âgé  
 de *soixante-deux* ans profession d'*cultivateur* demeurant à *Queyrières*

Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que  
 lecture leur en a été donnée, ont signé avec nous *Antoine GIBAUD*  
*Jean Martin*  
*Jean Claude Pouzols*  
*Jean Baptiste Rolle*

N° *31*  
 NAISSANCE  
 de *Martin Henriette*

L'AN mil huit cent cinquante-Deux, et le *vingt* du mois d'*novembre*  
 heure de *deux* du *soir* par-devant Nous *Antoine GIBAUD*  
 Maire, Officier de l'Etat civil de la commune d'*Queyrières*  
 arrondissement d'*Puy* est comparu *Jean Pichon* demeurant  
 âgé de *soixante-deux* ans profession d'*cultivateur*

- Henriette MARTIN est née le 28 octobre 1852, à deux heures du soir. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Antoine GIBAUD, par son père Jean MARTIN, le lendemain. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Jean-Claude POUZOLS et de Jean-Baptiste ROLLE qui vivent également à Queyrières<sup>155</sup>.

Le 6 septembre 1856, à huit heures du soir, Henriette MARTIN est décédée à Queyrières. La déclaration de décès a été effectuée le jour-même par sa sœur Marie(-Philomène) et par Louis AUBRIER, un cultivateur de Queyrières. La déclaration a été faite devant Antoine GIBAUD, maire de ladite commune<sup>156</sup>.

<sup>155</sup> A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 223

<sup>156</sup> A.D. 43, 6E 179/3, fol. 402



N° 23

NAISSANCE

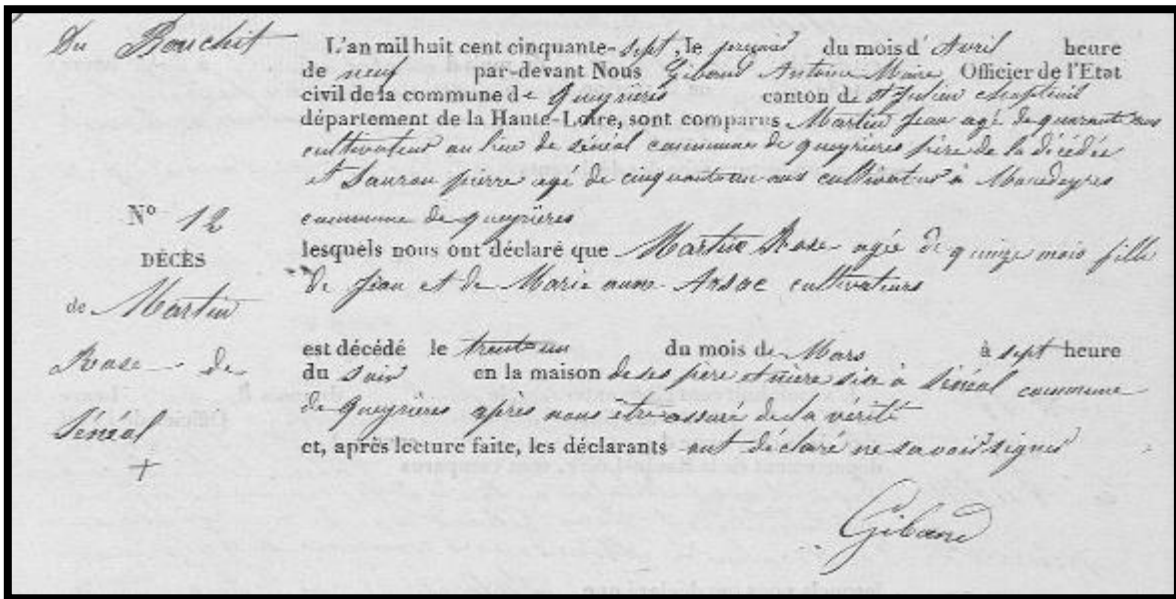
L'AN mil huit cent cinquante-cinq, et le *vingt huit* du mois d'*août*  
 - heure de *trois* du *soir* par-devant Nous *Gibus Antoine*  
 Maire, Officier de l'Etat civil de la commune  
 de *Queyrières* arrondissement du *Fuy* est comparu *Martin*  
*Jean* âgé de *quarante-cinq ans* profession de *cultivateur* demeu-  
 rant a *Siniel* commune de *Queyrières* I. quel nous a fait  
 la présentation d'un enfant du sexe *féminin* qu'*il* nous a déclaré être né,  
 le *vingt huit* du mois d'*août* à *deux* heure du *matin*  
 au lieu de *Siniel* en cette commune, de *lui comparant*  
 âgé de *quarante-cinq ans* profession de *cultivateur* demeurant

a *Siniel* et de *Marianne Arsac* âgée de *quarante-trois ans*  
 profession de *cultivateur* demeurant a *Siniel* auquel enfant  
 a donné le prénom de *Rose*  
 Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de *Pierre Sauron*  
 âgé de *cinquante ans* profession de *cultivateur*  
 demeurant a *Mouidyres* et de *Nicolas Delaigue* âgé  
 de *quarante ans* profession de *cultivateur* demeurant a *Mouidyres*  
 Lesdits déclarant et témoins, requis de signer avec nous le présent acte, après que  
 lecture leur en a été donnée, ont *déclaré de savoir signer*

*Gibus*

- Rose MARTIN est née le 28 août 1855, à deux heures du matin. Elle a été présentée au maire de la commune de Queyrières, Antoine GIBAU, par son père Jean MARTIN, le jour-même. Son épouse Marie-Anne ARSAC est la mère de l'enfant. Cette déclaration a été faite en présence de Pierre SAURON et de Nicolas DELAIGUE qui vivent tous les deux à Queyrières<sup>157</sup>.

<sup>157</sup> A.D. 43, 6E 179/2-B, fol. 250-251



Le 31 mars 1857, à sept heures du soir, Rose MARTIN est décédée à Queyrières. La déclaration de décès a été effectuée le lendemain par son père Jean MARTIN et de Pierre SAURON, un cultivateur de Queyrières. La déclaration a été faite devant Antoine GIBAUD, maire de ladite commune<sup>158</sup>.

Par ailleurs, il paraît intéressant de remarquer qu'un certain nombre de décès sont difficiles à trouver lors de la dernière génération. En effet, les délais de communicabilité des naissances et mariages dans l'état civil sont de 75 ans, à la différence de la communicabilité des décès qui est immédiate. De plus, la numérisation des actes est également limitée. Ainsi, sur le site des archives de la Haute-Loire, l'état civil de la commune de Saint-Julien-Chapteuil n'a pas d'actes de naissances numérisés à partir de 1920 et pour les mariages et décès, il n'y a plus rien à partir de 1933<sup>159</sup>. Toutefois, il est possible de trouver des informations relatives aux décès à partir de l'année 1970, comme sur le site *geneafrance.com* établi sur la base de données de l'INSEE. Par conséquent, pour profiter de ces données, il faudrait continuer notre généalogie descendante d'une génération encore pour en profiter.

Il paraîtrait extrêmement long de traiter les descendance de tous les petits enfants de Jean MARTIN et de Marie-Anne ARSAC, mais profitons-en pour ne le faire que sur un seul couple, pour l'exemple.

<sup>158</sup> A.D. 43, 6E 179/4, fol. 111

<sup>159</sup> URL : [http://www.archives43.fr/arkotheque/consult\\_fonds/fonds\\_seriel\\_resu\\_rech.php?ref\\_fonds=3](http://www.archives43.fr/arkotheque/consult_fonds/fonds_seriel_resu_rech.php?ref_fonds=3) [consulté le 25/04/2020]

En l'occurrence, un choix arbitraire est porté sur le couple unissant Baptiste VIDAL et Elisa NICOLAS. Ils ont eu huit enfants dont les actes de naissances sont trouvables de manières similaires à leurs ancêtres et dont les dates et lieux de décès sont trouvables grâce à ces données de l'INSEE :

- Maria Marguerite VIDAL, née le 11 janvier 1896<sup>160</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée à Joseph Pierre MALLET le 17 mars 1921<sup>161</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 27 janvier 1977<sup>162</sup> au Puy-en-Velay.
- Emile VIDAL, né le 26 décembre 1897<sup>163</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, et dont on ne trouve pas de date de décès. On peut donc penser qu'il soit décédé entre 1933 et 1970.
- Antoine VIDAL, né le 2 octobre 1902<sup>164</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie Andréa ABRIAL le 2 janvier 1926<sup>165</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 10 avril 1992<sup>166</sup> à Lyon VIIIe.
- Théophile VIDAL, né le 25 juin 1904<sup>167</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié avec Marie Léontine PERRUSSEL le 16 février 1927<sup>168</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 11 mars 1973<sup>169</sup> à Clermont-Ferrand.
- Louis VIDAL, né le 23 avril 1907<sup>170</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, marié le 21 aout 1928<sup>171</sup> avec Maria Pierrette Augusta REYNAUD à Saint-Julien-Chapteuil et décédé le 17 décembre 1979<sup>172</sup> au Puy-en-Velay.
- Un enfant mort-né le 25 décembre 1908<sup>173</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.
- Gabriel VIDAL, né le 25 décembre 1908<sup>174</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, et décédé le 28 décembre 1908<sup>175</sup> à Saint-Julien-Chapteuil.

---

<sup>160</sup> A.D. 43, 6E 224/18, fol. 204

<sup>161</sup> A.D. 43, 1925 W 802, fol. 105

<sup>162</sup> URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=2230600&annee=70> [consulté le 25/04/2020]

<sup>163</sup> A.D. 43, 6E 224/18, fol. 285

<sup>164</sup> A.D. 43, 6E 224/19, fol. 276

<sup>165</sup> A.D. 43, 1925 W 804

<sup>166</sup> URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=1191829&annee=90> [consulté le 25/04/2020]

<sup>167</sup> A.D. 43, 1925 W 799, fol. 70

<sup>168</sup> A.D. 43, 1925 W 804, fol. 118

<sup>169</sup> URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=4439311&annee=70> [consulté le 25/04/2020]

<sup>170</sup> A.D. 43, 1925 W 799, fol. 207

<sup>171</sup> A.D. 43, 1925 W 804, fol. 153

<sup>172</sup> URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=3015463&annee=70> [consulté le 25/04/2020]

<sup>173</sup> A.D. 43, 1925 W 800, fol. 48

<sup>174</sup> A.D. 43, 1925 W 800, fol. 20

<sup>175</sup> A.D. 43, 1925 W 800, fol. 49

- Emma VIDAL, née le 28 juin 1913<sup>176</sup> à Saint-Julien-Chapteuil, mariée avec Firmin Régis Pierre LHOSTE le 30 janvier 1932<sup>177</sup> à Saint-Julien-Chapteuil et décédée le 21 septembre 2002<sup>178</sup> au Puy-en-Velay.



*Dans le cimetière de Saint-Julien-Chapteuil*

<sup>176</sup> A.D. 43, 1925 W 801, fol. 10

<sup>177</sup> A.D. 43, 1925 W 804, fol. 253

<sup>178</sup> URL : <https://geneafrance.com/france/deces/?deces=5028379&annee=00> [consulté le 25/04/2020]

## – CHAPITRE 5 –

### LE RAPPORT ENTRE LA FAMILLE ÉTUDIÉE ET L'ARMÉE

L'étude généalogique de cette famille nous mène à côtoyer quelques individus ayant participé à une guerre, et plus précisément la Première Guerre mondiale.

Cela peut paraître bien tardif pour une généalogie qui remonte à la fin du XVIIIe siècle. Néanmoins, durant l'Ancien Régime, l'armée française est essentiellement professionnelle – hormis quelques membres de milices communales recrutés à partir du règne de Louis XIV pour compléter les effectifs de l'armée. En l'occurrence, aucun parmi les documents consultés, aucun d'entre eux n'atteste du départ d'un homme de sa campagne de la Haute-Loire pour l'armée.

Sur cette question, une rupture est à mettre en exergue au moment de la Révolution française. En effet, de la même manière que la fin de l'Ancien Régime va causer l'émergence d'un peuple garant de l'ordre public sur son territoire<sup>179</sup>, une armée du peuple va également voir le jour durant les levées en masse décidées par la Convention, en 1793, même si quelques départements comme la Haute-Loire semblent avoir connu quelques résistances vis-à-vis de cette politique<sup>180</sup>.

Par la suite, la loi Jourdan-Delbrel de 1798 a institué « *la conscription universelle et obligatoire* » de tous les Français de 20 à 25 ans. Dans les faits, cela a surtout permis à Napoléon Bonaparte d'organiser une conscription nécessaire pour terminer les guerres héritées de la Révolution française, puis les quelques conflits de la fin de l'Empire.

Suite à l'abdication de Napoléon Ier et à la Restauration, la *Charte* de 1814 annule officiellement la conscription, dans l'article 12<sup>181</sup>, du fait de son impopularité. La loi évoquée dans ledit article est promulguée en 1818. Il s'agit de la loi Gouvion Saint-Cyr qui fixe la manière d'être recrutée dans l'armée. Cela se fonde sur le volontariat et le tirage au sort pour une durée de six ans. Une conscription partielle est donc instituée. On peut estimer qu'un Français sur dix soit allé à l'armée par l'intermédiaire de ce système<sup>182</sup>. Durant cette période du XIXe siècle, aucun document retrouvé n'indique une présence d'un des hommes de cet arbre généalogique sous les drapeaux.

De plus, il est à noter que cette période – de 1815 à 1912-13-14 – connaît peu de conflits notables sur le sol européen. En effet, des guerres comme en Crimée (1853-1856), la Campagne d'Italie (1859), ou bien la guerre face à la Prusse et ses alliés allemands (1870), et auxquelles la France participe à chaque fois, ont été plutôt courtes et n'ont pas causé de choc démographique comme en 1914. Les

---

<sup>179</sup> Vincent DENIS et Bernard GARNOT (dir.), *Un Siècle d'ordre public en Révolution, de 1789 à la Troisième République*, Société des études robespierristes, coll. Etudes révolutionnaires, Paris, 2009.

<sup>180</sup> Alain GERARD, *Par principe d'humanité... : La Terreur et la Vendée*, Fayard, Paris, 1999.

<sup>181</sup> « *La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi* ».

<sup>182</sup> Annie CREPIN, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005.

conflits plus importants de cette période appartiennent plutôt aux « guerres au loin » pour reprendre l'expression consacrée par l'historiographie. Cela vise alors davantage des aventures solitaires aux Amériques, des conflits coloniaux, etc.

Néanmoins, après la défaite française de 1872, la loi Cissey renforce drastiquement la conscription, afin de répondre à la phrase suivante de Léon Gambetta : « *Que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat* ». On peut alors estimer qu'un Français sur deux se soit retrouvé sous les drapeaux<sup>183</sup>, au moment de la promulgation de la loi. Ce taux a vraisemblablement augmenté jusqu'en 1914. En effet, plusieurs lois successives étendent son recrutement. La plus notable de ces lois est la loi Berteaux de 1905, qui supprime le tirage au sort, les remplacements, et même les exemptions. Tous les hommes doivent donc partir dans l'armée pour deux ans.

La III<sup>e</sup> République, dont les archives militaires sont également facilement accessibles par l'intermédiaire d'Internet, nous a donc laissé des documents attestant d'une présence sous les drapeaux de dix hommes de l'arbre généalogique développé précédemment<sup>184</sup> :

- Joseph VIDAL, classe 1884<sup>185</sup> : « *Propre au service. À été ajourné à un an pour faiblesse, reconnu bon en 1886. Parti pour le 105<sup>e</sup> de ligne le 27 novembre 1885. Arrivé au corps ledit jour immatriculé sous le 16 16 24. Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 27 novembre 1886. Envoyé le 23 [septembre] 1887 en disponibilité en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1890. N'ayant pas un an de présence sous les drapeaux, n'est pas tenu de justifier d'un certificat de bonne conduite. Passé dans la disponibilité de l'armée active le 23 [septembre] 1887. À accompli une 1<sup>e</sup> période d'exercices dans le 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 1<sup>e</sup> octobre au 28 octobre 1891. À accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> rég[imen]t régional d'infanterie du 26 août au 22 sept[embre] 1895. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>e</sup> novembre 1898. Décédé le 19 mai 1900 à S[ain]t-Julien-Chapteuil, H[au]te-Loire. »*
- Baptiste VIDAL, classe 1885<sup>186</sup> : « *Services auxiliaires (était ajourné 2 ans pour faiblesse reconnu bon en 1885. Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>e</sup> novembre 1889. Passé dans l'armée territoriale le 1[er] novembre 1899. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>e</sup> novembre 1905. »*

---

<sup>183</sup> Annie CREPIN, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, *ibid.*

<sup>184</sup> Les documents transcrits ci-dessous ont été placés dans les annexes.

<sup>185</sup> A.D. 43, 1 R 830, fol. 484

<sup>186</sup> A.D. 43, 1 R 837, fol. 230

- Jean-André CHALENDARD, classe 1887<sup>187</sup> : « Absent au Conseil de révision (Propre au service). Parti pour le 92<sup>e</sup> de ligne, le 16 novembre [18]88. Arrivé au corps ledit jour. Immatriculé sous le n<sup>o</sup> 6059. Soldat. Envoyé en congé le 13 octobre 1891, en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1891. Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 1[er] novembre 1891. Condamné par le tribunal correctionnel de S[ain]t-Etienne en date du 27 juillet 1893 à 6 jours de prison pour outrage public à la pudeur<sup>188</sup>. À accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> r[égiment]t d'infanterie du 5 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1893. À accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158[e] régiment d'inf[anterie] du 19 apût au 15 sept[embre] 1901. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1901. Réhabilité en droit en 1913 art[icles] 8 et 10 de la loi du 5 août 1899 modifiée par celle du 11 juillet 1900. À accompli une période d'exercices dans le 101<sup>e</sup> rég[iment] [...] d'inf[anterie] du 7 au 20 [octobre] 1905. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1907. Libéré du service militaire le 30 novembre 1918. N] 24 91 37 du 15 novembre 1918. »
- Jean-Pierre VIDAL, classe 1888<sup>189</sup> : « Ajourné à un an en 1889. Reconnu bon en 1890. Parti pour le 91<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 16 novembre 1890. Arrivé au corps le 17. N<sup>o</sup> m[atricu]le 21 77. eb ( ? ) Soldats de 2<sup>e</sup> cl[asse]. Envoyé en congé le 19 septembre 1892 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1892. Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1892. À accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> rég[imen]t régional d'infanterie du 26 août au 22 sept[em]bre 1895. À accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> rég[imen]t régional d'infanterie du 26 sept[em]bre au 23 octobre 1898. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> [octobre] 1902. À accompli une période d'exercices dans le 86[ème] régiment d'infanterie du 25 septembre au 3 octobre 1905. Passé dans la réserve de l'armée territoriales le 1<sup>er</sup> octobre 1908. Libéré du service militaire le 30 novembre [...] du 15 novembre 1918. N<sup>o</sup> 24913 1/11. »
- Firmin VIDAL, classe 1890<sup>190</sup> : « Ajourné à un an en 1891. Reconnu bon en 1892. Dispensé art[icle] 21. Frère au service. Parti pour le 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 12 novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. N<sup>o</sup> m[atricu]le 32 19. Certificat de

<sup>187</sup> A.D. 43, 1 R 847, fol. 144

<sup>188</sup> L'archive judiciaire du Tribunal Saint-Etienne se trouve en annexe

<sup>189</sup> A.D. 43, 1 R 855, fol. 226

<sup>190</sup> A.D. 43, 1 R 865, fol. 487

*bonne conduite accordé. Rappelé à l'activité le 1<sup>er</sup> avril 1915. Suite de la mobilisation générale du 2 août 1914. Arrivé au corps le 1<sup>er</sup> avril 1915. Passé au 232<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie [...] le 8 janvier 1916. Campagne contre l'Allemagne. Du 1<sup>er</sup> avril 1915 au 21 octobre 1916. Passé dans la disponibilité de l'armée active le 24 septembre 1893. Affecté à la classe de mobilisation 1887, le 21 octobre 1916, en exécution de la [...] du 11 février 1915, n° 1999 1/11 (père de 6 enfants). À accompli une première période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 27 septembre au 24 octobre 1897. À accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158 régiment d'inf[anterie] du 26 sept[embre] au 23 octobre 1900. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1904. À accompli une période d'exercices dans le 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 23 septembre au 6 octo[bre] 1907. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1910. Libéré du service militaire le 9 déc[em]bre 1918. [...] du 25.11.18. N° 25635 1/11. »*

- Noé Joseph CHALENDARD, classe 1891<sup>191</sup> : « *Propre au service. Parti pour le 21<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, le 16 novembre 1892. Arrivé au corps ledit jour. N° m[atricu]le 1880. Envoyé en congé le 3 octobre 1895 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1895. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux. Mobilisation générale du 2 août 1914, arrivé au corps le 2 mars 1915. Passé au 115<sup>e</sup> régiment [...] d'infanterie le 19 mars 1916. Rayé des contrôles ledit jour. Détaché poudrerie du Pont-de-Buis à Quimerch le 28.7.[19]16. Dirigé Maison Holtzer à Unieux le 12.5.1917. Passé au 86<sup>e</sup> [régiment d'] infanterie le 1.7.[19]17. Détaché agricole à S[ain]t-Julien[-Chapteuil]. Campagne contre l'Allemagne du 2 mars 1915 au 28 juillet 1916. Passé dans la réserve de l'armée active le 18 novembre 1895. À accompli une 1<sup>e</sup> période d'exercices dans le 28<sup>e</sup> bataillon de chass[eurs] à pied du 19 sept[embre] au 16 octobre 1898. À accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 28<sup>e</sup> bataillon de chass[eurs] à pied du 30 sept[embre] au 27 octobre 1901. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>e</sup> novembre 1905. À accompli une période d'exercices dans le 1<sup>e</sup> [...] de chasseurs à pied du 12 mai au 20 mai 1909. Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1911. Libéré du service militaire le 20 déc[embre] 1918 [...] du 7 déc[embre] 1918. N° 26494 1/11. »*
- Jacques CHALENDARD, classe 1895<sup>192</sup> : « *Propre au service. Parti pour le 28<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, le 14 novembre 1896. Arrivé au corps ledit jour. N°*

<sup>191</sup> A.D. 43, 1 R 873, fol. 7

<sup>192</sup> A.D. 43, 1 R 898, fol. 532



*m[atricu]le 35 90. Passé au 140<sup>e</sup> rég[imen]t d'infanterie le 1<sup>e</sup> juillet 1897 ([...] 5 mai 1897). N<sup>o</sup> 16 76 97. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le 1<sup>e</sup> juillet 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 [octobre] 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Demande de pension rejetée. [...] du 20 décembre 1920 n<sup>o</sup> 04612049. Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% imputable. [...] réforme du Puy du 27 mai 1921 pour : 'cicatrice fesse gauche, typhoïde suppurée en 1916'. Campagne contre l'Allemagne du 14 août 1914 au 6 février 1919. Aux armes du 10 octobre 1914 au 2 octobre 1917. Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>e</sup> novembre 1899. Rappelé sous les drapeaux (mob[ili]sation] g[éné]rale du 2.8.1914). Arrivé au corps le 14.8.1914. Passé au 35<sup>e</sup> b[ataill]on [d'] infanterie le 13 janvier 1918. Mis en congé illimité de démobilisation le 7 février 1919. 2<sup>e</sup> échelon n<sup>o</sup>1982 dépôt démobilisateur. 86<sup>e</sup> [d'] infanterie [...] Le Pertuis. Maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% par la [...] de réforme du Puy du 13 décembre 1919 pour ancienne blessure [à la] fesse gauche. À accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> régiment d'inf[anterie] du 29 sept[embre] au 26 [octobre] 1902. À accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 21 août au 17 septembre 1905. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1909. Cité à l'off[ice] du rég[imen]t n<sup>o</sup>121 le 16.7.[19]17. Très bon soldat, sur le front depuis le 10.10.[19]14 a en toutes circonstances accompli son devoir de brancardier avec zèle et dévouement. Blessé par éclats d'obus dans la nuit du 19.6.[19]17 au cours des travaux de défense. Croix de guerre avec étoile de bronze. Blessé le 19.6.[19]17, plaie pénétrante par [...] fesse gauche. À accompli une période d'exercices dans le 101<sup>e</sup> régiment [...] d'infant[erie] du 26 mai au 3 juin 1911. Libéré du service militaire le 10 novembre 1924. »*

- Ferdinand MALLET, classe 1895<sup>193</sup> : « Ajourné à un an en 1896. Reconnu bon en 1897. Parti pour le 158<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 16 novembre 1897, arrivé au corps ledit jour. N<sup>o</sup> m[atricu]le 9816. Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 16 novembre 1897. Envoyé dans la disponibilité le 20 septembre 1899 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux. Mobilisation générale du 2 août 1914. N'a pas rejoint. En sursis d'appel commi[ssion] mineur aux mines de Montrambert depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1909. (Bulletin 63 du 11 décembre 1915). Accepté le 17 mai 1921. Bulletin du 23.11.[19]21. Décédé le 17 mai

---

<sup>193</sup> A.D. 43, 1 R 898, fol. 634

1921 à La Ricamarie (Loire). À accompli une 1<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> régiment d'inf[anterie] du 21 sept[embre] au 26 [octobre] 1902. Dispensé 6 0/0 ( ? ) [de sa 2<sup>e</sup> période d'exercices] à titre de soutien de famille [...] en date du 29 juillet 1905. Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1909. À accompli une période d'exercices dans le 101<sup>e</sup> régiment [...] d'infanterie du 26 mai au 3 juin 1911. »

- Antoine MOREL, classe 1897<sup>194</sup> : « Services auxiliaires bégaiement. Apte au service armé (D[écisi]on de la commission spéciale de réforme du Puy du 27 novembre 1914). Affecté au 101<sup>e</sup> rég[imen]t teritorial d'infanterie à compter du 25 janvier 1914. Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe ledit jour. Réformé n°2 pour arythmie, bronchite et bégaiement par la commission de réforme de Troyes du 1<sup>er</sup> septembre 1915. Campagne contre l'Allemagne du 25 janvier 1915 au 1<sup>er</sup> septembre 1915. Déjà réformé définitivement [...] pension temps 10%. Décision de la com[mission] de réforme du Puy du 24 avril 1920 pour emphysème pulmonaire<sup>195</sup>. Déjà réformé définitivement, pension temporaire 10% décision de la commission de réforme du Puy du 20 mai. Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>e</sup> novembre 1901. »
- Jean MALLET, classe 1899<sup>196</sup> : « Propre au service. Désigné pour le 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Réformé n°2 par la commission spéciale de Sens, dans sa séance du 8 novembre 1900 pour 'acuité visuelle insuffisante de l'œil droit non corrigée par les verres'. Reconnu bon au service armé par le conseil de révision du Rhône dans la séance du 2 décembre 1914. Affecté au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale du 16 mars 1915 arrivé au corps le 16 mars 1915. Mis en congé illimité de démobilisation le 22 janvier 1919 [...] dépôt démobilisateur 158 infanterie résidence Lyon. Affecté dans la réserve au 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Campagne contre l'Allemagne du 16 mars 1915 au 21 janvier 1919 aux armées du 28 juillet 1915 au 10 novembre 1918. Cité [...] du régiment n°67 en date du 21 janvier 1919 'au front depuis juillet 1915, a ravitaillé la troupe sous des bombardements violents. Bon soldat'. Classé sans affectation le 15 novembre 1926. Libéré du service militaire le 10 novembre 1928. »

<sup>194</sup> A.D. 43, 1 R 910, fol. 337

<sup>195</sup> Maladie pulmonaire des voies aériennes distales caractérisée par la destruction de la paroi des alvéoles.

<sup>196</sup> A.D. 43, 1 R 921, fol. 430

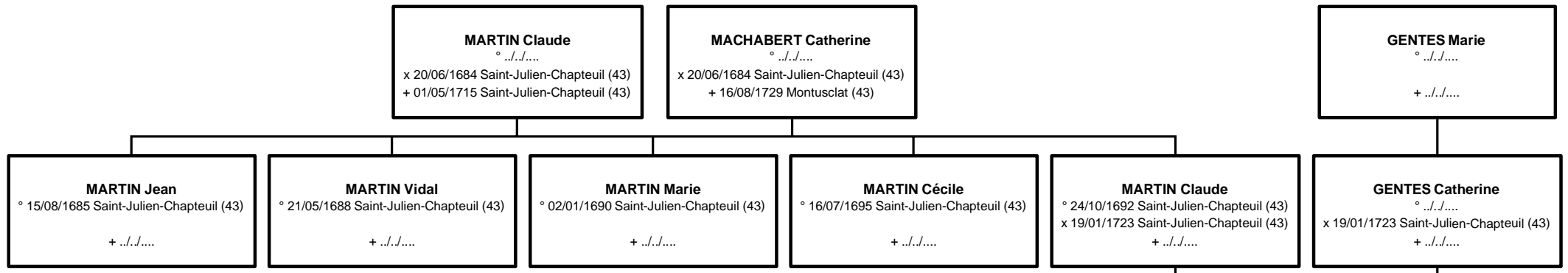
## – CHAPITRE 6 –

### ARBRES GÉNÉALOGIQUES

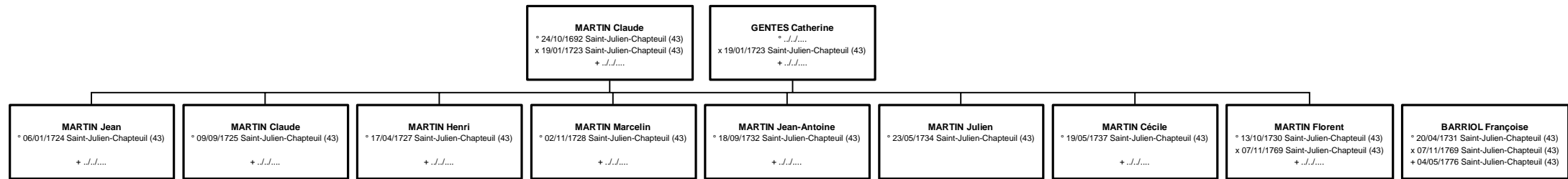
NB

L'arbre dans sa totalité étant illisible sur une seule et même page, j'ai décidé de le représenter par étapes sur les pages suivantes. Néanmoins, un arbre complet a été envoyé sous la forme d'un fichier GEDCOM.

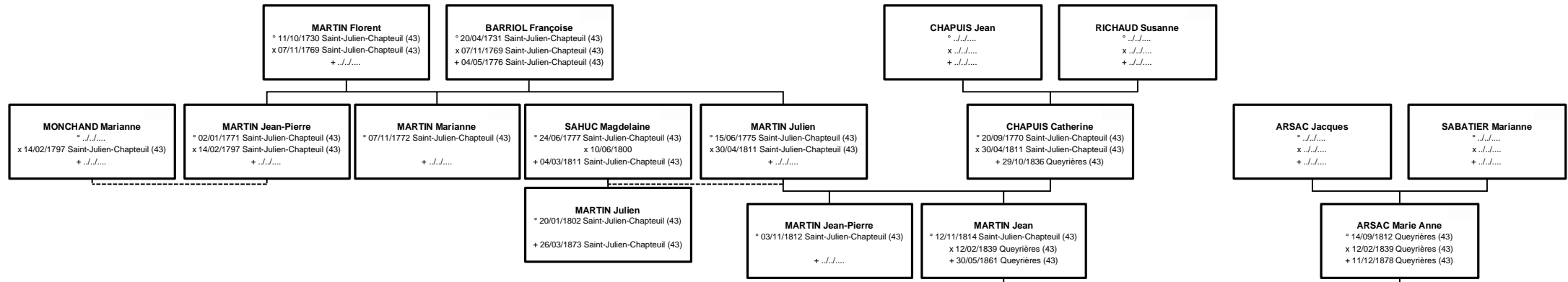
Le couple MARTIN Claude – MACHABERT Catherine (arrière-arrière-grands-parents de MARTIN Jean) et leurs enfants



Le couple MARTIN Claude – GENTE Catherine (arrière-grands-parents de MARTIN Jean) et leurs enfants



Le couple MARTIN Florent – BARRIOL Françoise (grands-parents de MARTIN Jean), leurs enfants et petits-enfants



Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et la fratrie ARSAC

**ARSAC Jacques**  
° ././.  
x ././.  
+ ././.

**SABATIER Marianne**  
° ././.  
x ././.  
+ ././.

**MARTIN Jean**  
° 12/11/1814 Saint-Julien-Chapteuil (43)  
x 12/02/1839 Queyrières (43)  
+ 30/05/1861 Queyrières (43)

**ARSAC Marie Anne**  
° 14/09/1812 Queyrières (43)  
x 12/02/1839 Queyrières (43)  
+ 11/12/1878 Queyrières (43)

**ARSAC Marie**  
° 20/11/1810 Queyrières (43)  
+ 15/03/1819 Queyrières (43)

**ARSAC Joseph**  
° 13/02/1815 Queyrières (43)  
+ 12/10/1895 Queyrières (43)

**ARSAC Elisabeth**  
° 21/09/1817 Queyrières (43)  
+ ././.

**ARSAC Rose**  
° 01/07/1824 Queyrières (43)  
+ 25/05/1905 Queyrières (43)

**ARSAC Jacques**  
° 30/04/1830 Queyrières (43)  
+ 13/05/1833 Queyrières (43)

# Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (1ère partie)

**MARTIN Jean**  
° 12/11/1814 Saint-Julien-Chapteuil (43)  
x 12/02/1839 Queyrières (43)  
+ 30/05/1861 Queyrières (43)

**ARSAC Marie Anne**  
° 14/09/1812 Queyrières (43)  
x 12/02/1839 Queyrières (43)  
+ 11/12/1878 Queyrières (43)

**VIDAL Pierre**  
° 26/10/1804 Saint-Julien-Chapteuil (43)  
x .J.J....  
+ 13/12/1870 Saint-Julien-Chapteuil (43)

**CHAPUIS Jeanne-Marie**  
° .J.J....  
x .J.J....  
+ 05/05/1866 Saint-Julien-Chapteuil (43)

**MARTIN Marthe**  
° .J.J./1845 Queyrières (43)  
+ .J.J....

**MARTIN Marie-Delphine**  
° 27/04/1849 Queyrières (43)  
+ 13/05/1907 Saint-Hostien (43)

**MARTIN Antoine**  
° .J.J....  
+ .J.J....

**MARTIN Élisabeth**  
° 01/01/1851 Queyrières (43)  
+ 06/02/1880 Saint-Julien-Chapteuil (43)

**MARTIN Henriette**  
° 28/10/1852 Queyrières (43)  
+ 06/09/1856 Queyrières (43)

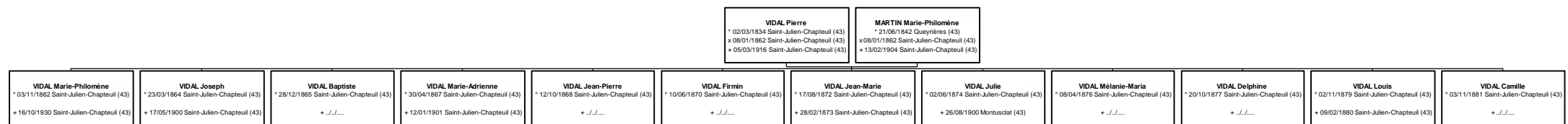
**MARTIN Rose**  
° 28/08/1855 Queyrières (43)  
+ 31/03/1857 Queyrières (43)

**MARTIN Marie-Philomène**  
° 21/06/1842 Queyrières (43)  
x 08/01/1862 Saint-Julien-Chapteuil (43)  
+ 13/02/1904 Saint-Julien-Chapteuil (43)

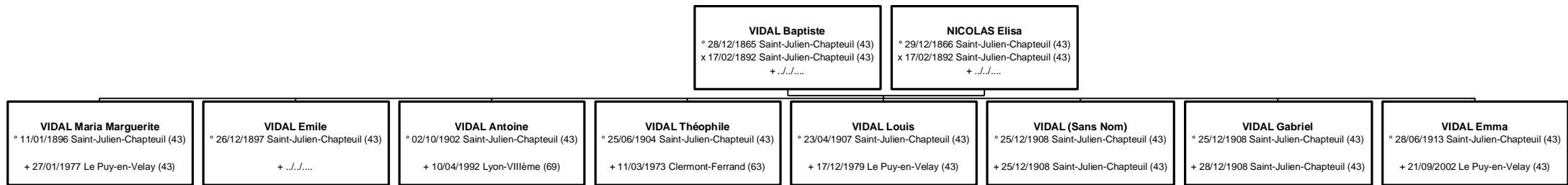
**VIDAL Pierre**  
° 02/03/1834 Saint-Julien-Chapteuil (43)  
x 08/01/1862 Saint-Julien-Chapteuil (43)  
+ 05/03/1916 Saint-Julien-Chapteuil (43)



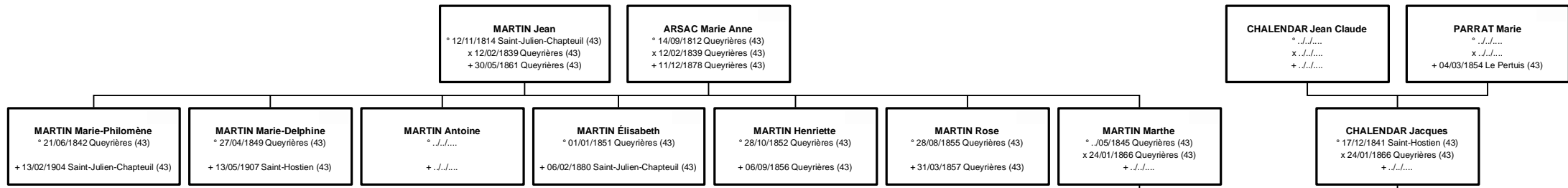
# Le couple VIDAL Pierre – MARTIN Marie-Philomène (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



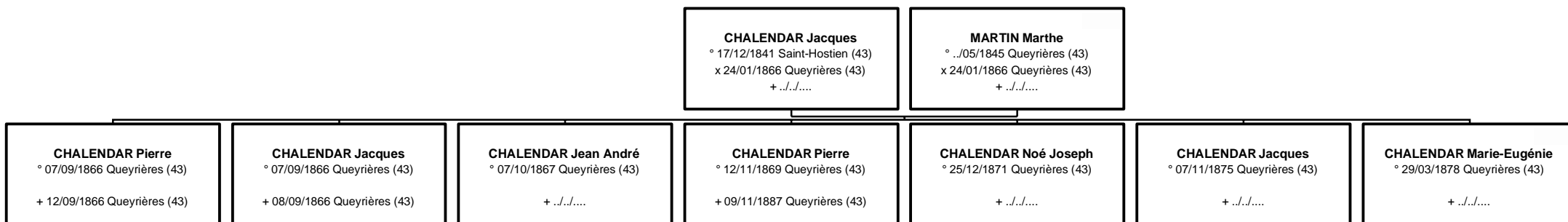
Le couple VIDAL Baptiste (petit-fils de MARTIN Jean) – NICOLAS Elisa et leurs enfants



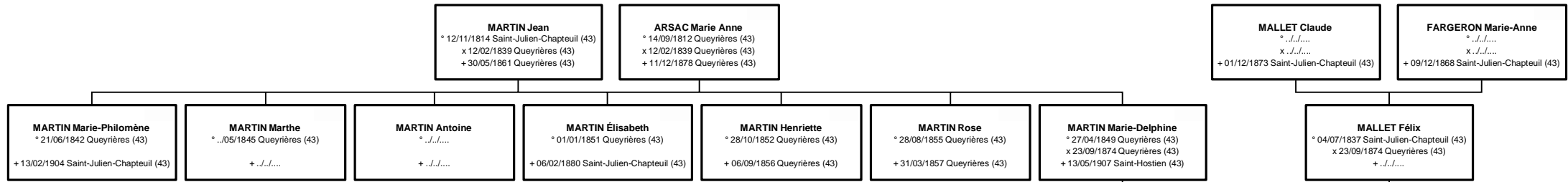
# Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (2ème partie)



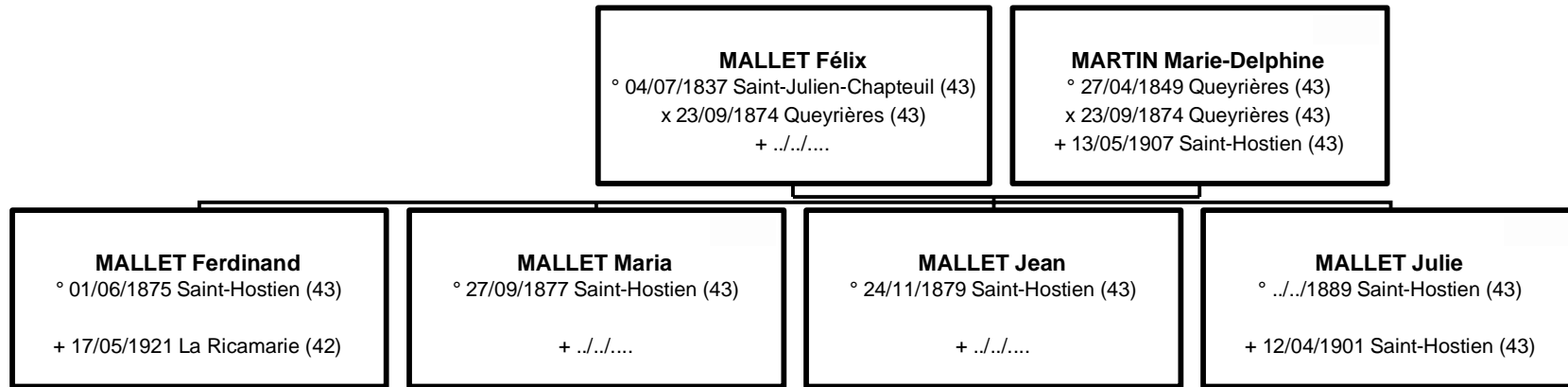
Le couple CHALENDAR Jacques – MARTIN Marthe (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



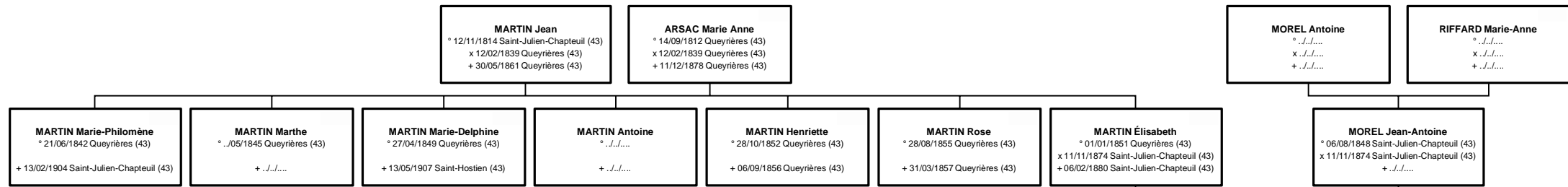
# Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (3ème partie)



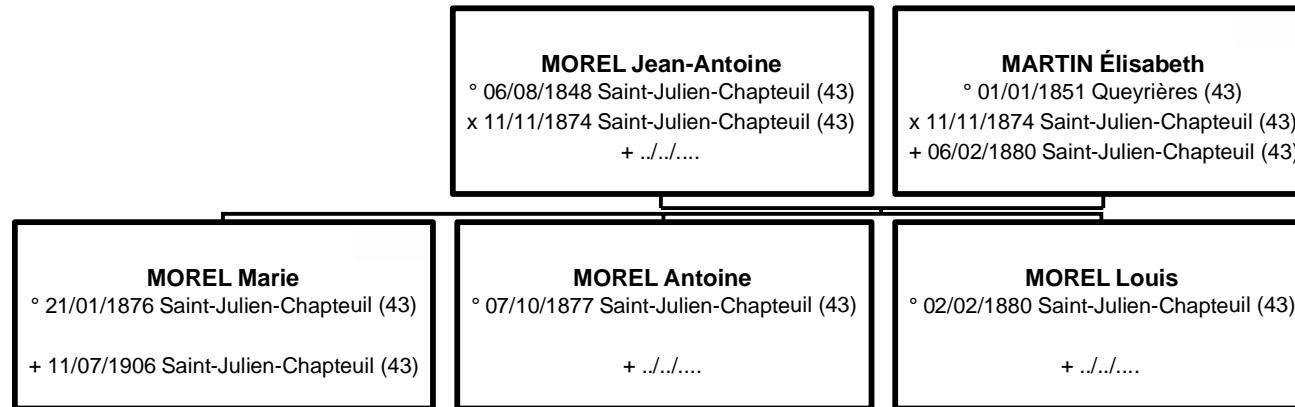
Le couple MALLET Félix – MARTIN Marie-Delphine (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants



# Le couple MARTIN Jean – ARSAC Marianne et leurs enfants (4ème partie)



Le couple MOREL Jean-Antoine – MARTIN Elisabeth (fille de MARTIN Jean) et leurs enfants





## – CONCLUSION –

La généalogie est souvent réduite à la stricte construction d'un arbre chronologique dans lequel seraient exposées les dates de naissance et de décès des gens. L'impression laissée par ce genre de vision paraît alors froide, sans la moindre vitalité. Le tout est alors immuable et ne laisse plus aucune place à la discussion.

Toutefois, cette vision de la généalogie est parfaitement erronée. Certes, travailler sur une généalogie consiste à regarder derrière soi. Néanmoins, il s'agit d'une science vivante. La vie, dans son immense complexité, ne pourrait laisser comme seule trace des dates de début et de fin. Au contraire, étudier la vie de personnes précises requiert à se replacer dans un environnement historique précis, afin de mener une enquête la plus contentieuse, comme un policier le ferait pour chercher un criminel. Il y a tant de documents à chercher et à retrouver. Cela peut mener le généalogiste sur toutes les pistes possibles. Faire cette généalogie par le bas, demande de « *prendre appui sur le vide et sur le silence* », comme l'écrivait l'historien contemporain Alain Corbin<sup>197</sup>.

Il s'agit d'une ambition biographique complexe et sans réelle fin. C'est cela qui rend la chose si fascinante.

---

<sup>197</sup> Alain, CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Flammarion, Paris, 1998.

– ANNEXES –

Annexe n°1 – Listes électorales sur lesquelles figurent Noé Joseph CHARLENDAR.....74  
Annexe n°2 – Fiches militaires.....77  
Annexe n°3 – Acte du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne visant Jean André  
CHALENDARD.....87

Annexe n°1 - Listes électorales sur lesquelles figurent Noé Joseph CHARLENDAR<sup>198</sup>

Année 1919

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	de la naissance	Cultivateur	Coudeur
				Valley
				Coudeur
25	Bouchet Joseph	27	}	no 2
26	Bouchet Jacques	27		Bouchet
27	Bouchet Michel	24		Drayer
28	Bouchet Jacques	22		Vareme
29	Chambles celestin	83		Coudeur
30	Cornillon Pierre	80		Bouchet
31	Celle Philippe	72		Drayer
32	Chapuis Jean	70		Raffin
33	Chambles André	61		Coudeur
34	Chambles Jean	58		Souches
35	Crémone Jean	54		Seneol
36	Chapuis Pierre	53		Bouchet
37	Chanon Pierre	65		Drayer
38	Celle Antoine	52		Quenecy
39	Chambles jr Louis	51		La chaud
40	Chambles Pierre	51		Raffin
41	Colombet Pierre	40		Coudeur
42	Chalendar Hpe	47		Drayer
43	Chanon Jacques	49		Bouchet
44	Chapuis jr Pierre	40		Raffin
45	Cornillon Joseph	40		Coudeur
46	Chambles Pierre	38		Drayer
47	Chanon Maurice	37		Bouchet
48	Chanon Jacques	35		Raffin
49	Chapuis Joseph	36		Souches
50	Chapuis Pierre	37		Coudeur
51	Chapuis Jacques	33	mas	
52	Cortial Pierre	46		
53	Coffy jr Marie	27	Deserant	
54	Chambles Jacques	26	Cultivateur	
55	Chanon François	31		
56	Celle Louis	31		
				Quenecy
				Coudeur
				La Chaud
				Souches
				Vareme

Année 1938

# LISTE ELECTORALE

ARRONDISSEMENT

a *Luzy*

SECTION

a *Queyrieux*

ANNÉE 1938

LE PUY - IMP. "LA HAUTE-LOIRE"

NUMEROS D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	LIEU DE NAISSANCE et Date exacte (an, mois, jour)	QUALIFICATIONS	DEMEURE, Hameau, ou le cas échéant rue et n°
1	<i>Ansac Fiene</i>	<i>Queyrieux 26 novembre 1852</i>	<i>cultivateur</i>	<i>Raffy</i>
2	<i>— Claude</i>	<i>— 3 février 1875</i>	<i>—</i>	<i>Queyrieux</i>
3	<i>— Camille</i>	<i>— 15 mars 1911</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
4	<i>— Ernest</i>	<i>— 8 janvier 1870</i>	<i>—</i>	<i>Raffy</i>
5	<i>— Adrien</i>	<i>— 7 mai 1895</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
6	<i>— Michel</i>	<i>— 12 mai 1912</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
7	<i>— Edouard</i>	<i>— 3 février 1902</i>	<i>—</i>	<i>Raincoals</i>
8	<i>Aliand Fiene</i>	<i>Aurales 21 août 1895</i>	<i>—</i>	<i>Valleney</i>
9	<i>Austin Andie'</i>	<i>Queyrieux 13 février 1899</i>	<i>—</i>	<i>Raffy</i>
10	<i>— Johannes</i>	<i>— 25 sept 1905</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
1	<i>— Vincent</i>	<i>— 15 janv 1869</i>	<i>—</i>	<i>Draps</i>
2	<i>— Jean</i>	<i>— 24 mai 1903</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
3	<i>Bayle Camille</i>	<i>Champfleur 2 novembre 1904</i>	<i>—</i>	<i>Burnial</i>
4	<i>Besset Baptiste</i>	<i>L'Heris Epnac 22 octobre 1891</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
5	<i>Bouchet Jean</i>	<i>Queyrieux 28 juin 1902</i>	<i>—</i>	<i>Condert</i>
6	<i>— Jacques</i>	<i>— 27 juillet 1863</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
7	<i>— Victor</i>	<i>— 17 mars 1868</i>	<i>—</i>	<i>Queyrieux</i>
8	<i>— Joseph</i>	<i>— 30 juillet 1892</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
9	<i>— Jacques</i>	<i>— 18 mars 1897</i>	<i>—</i>	<i>Draps</i>
20	<i>Boyer Jean Claude</i>	<i>— 20 juillet 1905</i>	<i>maçon</i>	<i>Queyrieux</i>
1	<i>Callet Fiene</i>	<i>Yspringaux 6 novembre 1903</i>	<i>cultivateur</i>	<i>La Roche</i>
2	<i>Celle Joseph</i>	<i>Queyrieux 8 juillet 1874</i>	<i>—</i>	<i>La Varenne</i>
3	<i>Chalendard Noë</i>	<i>— 25 decem 1871</i>	<i>—</i>	<i>Lochand</i>
4	<i>— Jacques</i>	<i>— 10 novembre 1908</i>	<i>—</i>	<i>Senéol</i>
5	<i>— Jean</i>	<i>— 27 septembre 1911</i>	<i>—</i>	<i>—</i>

Année 1939

Le Guy

ANNÉE 1939.

Queyrières

IMP. « LA HAUTE-LOIRE »

NUMÉROS D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	LIEU DE NAISSANCE et Date exacte (an, mois, jour)	QUALIFICATIONS	DEMEURE Hameau, ou le cas échéant, rue et n°
1	Adhémar Claudius	Araults 15 octobre 1904	desservant	Queyrières
2	Arzac Pierre	Queyrières 26 novembre 1852	cultivateur	Raffy
3	- Claude	- 3 janvier 1875	-	Queyrières
4	- Camille	- 15 mars 1914	-	-
5	- Ernest	- 8 janvier 1870	-	Raffy
6	- Adrien	- 7 mai 1895	-	-
7	- Michel	- 12 mai 1912	-	-
8	- Edouard	- 2 janvier 1902	-	Rameaux
9	Albrand Pierre	Araults 21 janvier 1895	-	Vallery
10	Aubin André	Queyrières 13 février 1899	-	Raffy
1	- Johannes	- 25 sept 1905	-	-
2	- Vincent	- 15 janvier 1869	-	Drayes
3	- Jean	- 24 mai 1903	-	-
4	Bayle Camille	Champclaus 2 novembre 1904	-	Fournial
5	Besset Baptiste	St Pierre Eynac 22 octobre 1891	-	-
6	Bouchet Jean	Queyrières 28 juin 1902	-	Coudert
7	- Jacques	- 27 juillet 1863	-	-
8	- Victor	- 17 mars 1868	-	Queyrières
9	- Joseph	- 30 juillet 1892	-	Valpitié
20	- Jacques	- 18 mars 1897	-	Drayes
1	Boyer Jean Claude	- 20 juillet 1905	maçon	Queyrières
2	Caillat Pierre	Ysringes 6 novembre 1903	cultivateur	La Roche
3	Celle Joseph	Queyrières 8 juillet 1874	-	La Varenne
4	- Louis Joseph	Le Tertuis 6 janvier 1918	-	-
5	Chalendard Noël	Queyrières 25 décembre 1871	-	Lachaud

Fiche militaire de Joseph VIDAL – 1884

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

**Nom :** Vidal  
**Prénoms :** Joseph **Surnom :**

**Numéro matricule du recrutement :** 196  
**Classe de mobilisation :** 1884

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le 13 mars 1864, à St-Julien Chapteuil, canton d'Uzès, département de la Haute-Loire, résidant à St-Julien, canton d'Uzès, département de la Haute-Loire, profession de Cultivateur, fils de Pierre et de Martine mari, domiciliés à St-Julien, canton d'Uzès, département de la Haute-Loire.

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux bruns, sourcils châtains, yeux bruns, front adouci, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.  
 Taille : 1 m. 63 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARÉCULIÈRES :

**Degré d'instruction :** générale (1) 2, militaire (2) exercé

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 Propre au service  
 Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal. ( 2<sup>e</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, Mesures, actions d'armes, désertions, etc.)  
 Propre au service. A été nommé sergent pour services reconnus le 1<sup>er</sup> août 1886. Parti pour le 105<sup>e</sup> Régiment le 27 novembre 1886, arrivé au Corps le dit jour immatriculé sous le N° 1024. Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 24<sup>e</sup> 1886. Promote le 23<sup>e</sup> 1887 en disponibilité. En attendant son partage dans la réserve qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1890. N'ayant pas un an de présence sous les drapeaux n'est pas tenu de justifier d'un certificat de bonne conduite.  
 Passé dans la disponibilité l'armée active le 23<sup>e</sup> Juin 1887

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domiciles R. territoriale.

**Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).**  
 Dans l'armée active. 105<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Région d'Inf<sup>te</sup> du Puy  
 105<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> de stats à Lyon  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 101<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup>

**Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.**  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 105<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie du 1<sup>er</sup> Octobre au 28 Octobre 1891  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> régional d'Infanterie du 26 Août au 22 Sept<sup>bre</sup> 1895.  
 Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1898

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**  
 Décédé le 19 mai 1900 à St-Julien Chapteuil H<sup>te</sup> Loire  
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1898  
 Libéré du service militaire le 1<sup>er</sup> novembre 1898

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.			
	la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
23 <sup>e</sup> Juin 1887	1 <sup>er</sup> juillet 1887	1 <sup>er</sup> juillet 1887	1 <sup>er</sup> juillet 1887	1 <sup>er</sup> juillet 1887
1884	1890	1894	1894	1894
	1890	1894	1894	1894
	1899	1899	1899	1899
		1899	1899	1899
		1899	1899	1899

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1873.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

# Fiche militaire de Baptiste VIDAL – 1885

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

<h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">Vidal</h2>		Numéro matricule du recrutement : <span style="font-size: 1.5em;">2186</span>																												
Nom : <span style="font-size: 1.5em;">Baptiste</span> Surnom :		Classe de mobilisation : <span style="font-size: 1.5em;">1885</span>																												
<b>ÉTAT CIVIL.</b>																														
Né le <span style="font-size: 1.2em;">21 Décembre 1865</span> , à <span style="font-size: 1.2em;">St Julien, chapitreuil</span> , canton de <span style="font-size: 1.2em;">St Julien</span> , département de <span style="font-size: 1.2em;">la Haute-Loire</span> , résidant à <span style="font-size: 1.2em;">St Julien</span> , canton de <span style="font-size: 1.2em;">St Julien</span> , département de <span style="font-size: 1.2em;">la Haute-Loire</span> , profession de <span style="font-size: 1.2em;">Cultivateur</span> fils de <span style="font-size: 1.2em;">Pierre</span> et de <span style="font-size: 1.2em;">Martin Marie Philomena</span> domiciliés à <span style="font-size: 1.2em;">St Julien</span> , canton de <span style="font-size: 1.2em;">St Julien</span> , département de <span style="font-size: 1.2em;">la Haute-Loire</span>																														
N° <span style="font-size: 1.2em;">55</span> de tirage dans le canton de <span style="font-size: 1.2em;">St Julien, chapitreuil</span>		<b>SIGNALEMENT.</b>																												
		Cheveux <span style="font-size: 1.2em;">bruns</span> , sourcils <span style="font-size: 1.2em;">bruns</span> yeux <span style="font-size: 1.2em;">gras</span> , front <span style="font-size: 1.2em;">régulier</span> nez <span style="font-size: 1.2em;">moyen</span> , bouche <span style="font-size: 1.2em;">moyenne</span> menton <span style="font-size: 1.2em;">régulier</span> , visage <span style="font-size: 1.2em;">régulier</span> Taille : <span style="font-size: 1.2em;">1 m. 64</span> cent. Taille rectifiée : <span style="font-size: 1.2em;">1 m.</span> cent.																												
		MARQUES PARTICULIÈRES :																												
		Degré d'instruction : (général (1). militaire (2).																												
<b>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</b> <small>(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)</small>																														
<span style="font-size: 1.2em;">Services auxiliaires (à St Julien, chapitreuil) sans pourvoir à la réclamation en 1885</span> Compris dans la <span style="font-size: 1.2em;">4<sup>e</sup></span> partie de la liste du recrutement cantonal. ( <span style="font-size: 1.2em;">1<sup>er</sup></span> portion).																														
<b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</b> <small>(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)</small>																														
Dans l'armée active.	Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3) :																													
<b>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES</b> <small>PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</small>																														
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.																													
Passé dans la <span style="font-size: 1.2em;">réserve</span> de l'armée active le <span style="font-size: 1.2em;">1<sup>er</sup> novembre 1889</span>																														
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Numéro au contrôle spécial du recrutement. <span style="font-size: 1.2em;">198</span>																													
A accompli une 1 <sup>re</sup> période d'exercices dans l' du an A accompli une 2 <sup>e</sup> période d'exercices dans l' du an Passé dans l'armée territoriale le <span style="font-size: 1.2em;">1<sup>er</sup> novembre 1899</span>																														
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS :																													
A accompli une période d'exercices dans l' du Passé dans la réserve de l'armée territoriale le <span style="font-size: 1.2em;">1<sup>er</sup> novembre 1905</span> Libéré du service militaire le <span style="font-size: 1.2em;">1<sup>er</sup> octobre 1911</span>																														
DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>1<sup>re</sup> période</th> <th>2<sup>e</sup> période</th> <th>3<sup>e</sup> période</th> <th>4<sup>e</sup> période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1889</td> <td style="text-align: center;">1890</td> <td style="text-align: center;">1891</td> <td style="text-align: center;">1892</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1893</td> <td style="text-align: center;">1894</td> <td style="text-align: center;">1895</td> <td style="text-align: center;">1896</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1897</td> <td style="text-align: center;">1898</td> <td style="text-align: center;">1899</td> <td style="text-align: center;">1900</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1901</td> <td style="text-align: center;">1902</td> <td style="text-align: center;">1903</td> <td style="text-align: center;">1904</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1905</td> <td style="text-align: center;">1906</td> <td style="text-align: center;">1907</td> <td style="text-align: center;">1908</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1909</td> <td style="text-align: center;">1910</td> <td style="text-align: center;">1911</td> <td style="text-align: center;">1912</td> </tr> </tbody> </table>			1 <sup>re</sup> période	2 <sup>e</sup> période	3 <sup>e</sup> période	4 <sup>e</sup> période	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
1 <sup>re</sup> période	2 <sup>e</sup> période	3 <sup>e</sup> période	4 <sup>e</sup> période																											
1889	1890	1891	1892																											
1893	1894	1895	1896																											
1897	1898	1899	1900																											
1901	1902	1903	1904																											
1905	1906	1907	1908																											
1909	1910	1911	1912																											

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

Guerra. — Registre matricule.

# Fiche militaire de Jean André CHALENDAR – 1887

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Chalendar

Nom : *Chalendar*  
 Prénoms : *Jean André* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *1120*  
 Classe de mobilisation : *1887*

ÉTAT CIVIL.

Né le *6 octobre 1867*, à *Queyrières*, canton  
 d. *S<sup>t</sup> Julien*, département de *la Haute-Loire*, résidant  
 à *Queyrières*, canton de *S<sup>t</sup> Julien*, département  
 de *la Haute-Loire*, profession de *Cultivateur*  
 fils de *Jacques* et de *Martin* *Hubert*, domiciliés  
 à *Queyrières*, canton de *S<sup>t</sup> Julien*, département de *la Haute-Loire*

N° *52* de tirage dans le canton de *S<sup>t</sup> Julien Chapesteuil*

SIGNALLEMENT.

Cheveux *gris*, sourcils *châtain gris*  
 yeux *gris*, front *large*  
 nez *plat*, bouche *embouffée*  
 menton *ronde*, visage *ovale*  
 Taille : 1 m. *92* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *2*  
 militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

*Admis au Conseil de revision (Propre au service)*  
 Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal. (*1<sup>re</sup>* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Parti pour le 9<sup>ème</sup> de ligne le 13 novembre 1891. Arrivé au Corps le dit jour immatriculé sous le N° 6059. Soldat. Envoyé en congé le 13 octobre 1891, en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1891. Certificat de bonne conduite accordé.*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Sous-divisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
<i>13 mars 1893</i>	<i>Républicains de la Croix</i>	<i>S<sup>t</sup> Etienne</i>	<i>R</i>
<i>7 avril 1893</i>	<i>Roches la Molière</i>	<i>Montbrison</i>	<i>R</i>
<i>4 janvier 95</i>	<i>Grand Croix</i>	<i>Platane</i>	<i>R</i>
	<i>rec. nationale</i>		
	<i>no Brevard</i>		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>30 juillet 1893</i>	<i>30 juillet 1893</i>	<i>30 juillet 1893</i>	<i>30 juillet 1893</i>	<i>30 juillet 1893</i>
<i>1893</i>	<i>1897</i>	<i>1902</i>	<i>1908</i>	<i>1908</i>
<i>Novembre 1891</i>	<i>Novembre 1892</i>	<i>Novembre 1893</i>	<i>Novembre 1894</i>	<i>Novembre 1894</i>
<i>1891</i>	<i>1892</i>	<i>1901</i>	<i>1907</i>	<i>1916</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1873.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire.*



# Fiche militaire de Jean Pierre VIDAL – 1888

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Vidal

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : *Jean Pierre* Surnom : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : 2211  
 Classe de mobilisation : 1888

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *12 octobre 1861*, à *St Julien d'Arpaix*, canton d'*Arpaix*, département d'*la H<sup>e</sup> Sa<sup>v</sup>*, résidant à *St Julien d'Arpaix*, canton du *St Julien*, département d'*la H<sup>e</sup> Sa<sup>v</sup>*, profession de *cultivateur*, fils de *Jean* et de *Marianne*, domiciliés à *St Julien*, canton du *St Julien*, département d'*la H<sup>e</sup> Sa<sup>v</sup>*

N° *11* de tirage dans le canton d'*St Julien*

**SIGNALLEMENT.**

Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*, yeux *bleus*, front *large*, nez *droit*, bouche *normale*, menton *plat*, visage *ouvert*  
 Taille : 1 m *67* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction : générale (1) \_\_\_\_\_  
 militaire (2) \_\_\_\_\_

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

*Approuvé d'un an en 1899. Revenu bon en 1890*

Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal. ( \_\_\_\_\_ partie).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Parti pour le 15<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie le 16 Septembre 1892. Compagnie au dépôt le 17<sup>e</sup> octobre 1892. Soldat de 1<sup>er</sup> cl. Employé au dépôt le 19 Septembre 1892 en attendant d'être partagé dans la réserve de l'armée active qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1892.  
 Certificats de bonne conduite accordés.*

Dans l'armée active. \_\_\_\_\_

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1<sup>er</sup> novembre 1892*

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou R. résidence.

**ÉPOQUE**  
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1<sup>er</sup> Nov 1892</i>	<i>1<sup>er</sup> Nov 1892</i>	<i>1<sup>er</sup> Nov 1892</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1905</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1915</i>

**Dans la disponibilité en dans la réserve de l'armée active.**

*A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> rég<sup>on</sup> régional d'Infanterie du 26 août au 22 septembre 1895*  
*A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> Rég<sup>on</sup> régional d'Infanterie du 26 septembre au 23 octobre 1895*  
 Passé dans l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> Nov 1903*

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**

*A accompli une période d'exercices dans le 86 régiment d'Infanterie du 25 sep au 3 oct 1905*  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> octobre 1905*  
 Libéré du service militaire le *27 nov 1913 C<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 13* du *13 oct 1913 N<sup>o</sup> 2413*

**Dans l'armée active.**

Passé dans la réserve de l'armée active le *1<sup>er</sup> novembre 1892*

**Dans la disponibilité en dans la réserve de l'armée active.**

*A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> rég<sup>on</sup> régional d'Infanterie du 26 août au 22 septembre 1895*  
*A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> Rég<sup>on</sup> régional d'Infanterie du 26 septembre au 23 octobre 1895*  
 Passé dans l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> Nov 1903*

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**

*A accompli une période d'exercices dans le 86 régiment d'Infanterie du 25 sep au 3 oct 1905*  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> octobre 1905*  
 Libéré du service militaire le *27 nov 1913 C<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 13* du *13 oct 1913 N<sup>o</sup> 2413*

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

1. Guerre. — Registre matricule.

# Fiche militaire de Firmin VIDAL - 1890

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Vidal		Numéro matricule du recrutement : <span style="font-size: 1.5em;">1422</span>																																																								
Nom : _____		Classe de mobilisation : <span style="font-size: 1.5em;">1890</span>																																																								
Prénoms : <i>Firmin</i> Surnom : _____																																																										
<b>ÉTAT CIVIL</b>																																																										
Né le <i>10 Juin 1870</i> à <i>S. Julien Chapezeuil</i> , canton de <i>S. Julien</i> , département de <i>la Haute-Loire</i> , résidant à <i>S. Julien</i> , canton de <i>S. Julien</i> , département de <i>la Haute-Loire</i> , profession de <i>Cultivateur</i> , fils de <i>Pierre</i> et de <i>Martin</i> , <i>Marie</i> , domiciliés à <i>S. Julien</i> , canton de <i>S. Julien</i> , département de <i>la Haute-Loire</i>																																																										
N° <i>109</i> de tirage dans le canton de <i>S. Julien Chapezeuil</i>																																																										
<b>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</b> <small>(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)</small>																																																										
<i>Admis à un an en 1891. Reconnu bon en 1892. Dispensé art 21 1<sup>er</sup> titre au service.</i>																																																										
Compris dans la <i>2<sup>e</sup></i> partie de la liste du recrutement cantonal ( _____ * portion).																																																										
<b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</b> <small>(Campagnes, blessures, actions d'état, décorations, etc.)</small>																																																										
<i>Parti pour le 86<sup>e</sup> Régiment d'infanterie le 12 novembre 1892 arrivé au corps le dit jour n° 3219. Cultivateur. La même compagnie accéda à l'active le 1<sup>er</sup> Avril 1911 suite de la Mobilisation Générale au 2<sup>e</sup> Régiment d'infanterie le 1<sup>er</sup> Avril 1911. Passé au 3<sup>e</sup> Régiment territorial d'infanterie le 8 Janvier 1916. Campagne contre l'Allemagne. Du 1<sup>er</sup> Avril 1915 au 21 Octobre 1916.</i>																																																										
Passé dans la disponibilité de l'armée active le <i>24 septembre 1893</i> .																																																										
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).																																																								
Affecté à la classe de mobilisation 1887 le 21 octobre 1896. Ten exécution de la C <sup>te</sup> M <sup>te</sup> du 11 février 1898 n° 2892 (pour de 6 enfants.)		86 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> d'infanterie Dans l'armée active. Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 101 <sup>e</sup> Régiment territorial d'infanterie Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.																																																								
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.																																																								
A accompli une 1 <sup>re</sup> période d'exercices dans le 108 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie du 27 septembre au 21 octobre 1897 A accompli une 2 <sup>e</sup> période d'exercices dans le 108 <sup>e</sup> Régiment d'infanterie du 26 août au 23 octobre 1900 Passé dans l'armée territoriale le <i>1<sup>er</sup> Novembre 1904</i>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région.</th> <th>D' domicile ou de résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile ou de résidence.																																																			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile ou de résidence.																																																							
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS la disponibilité de l'armée active.    la réserve de l'armée active.    l'armée territoriale.    la réserve de l'armée territoriale.    DATE de la LIBÉRATION du service militaire.																																																								
A accompli une période d'exercices dans le 101 <sup>e</sup> Régiment Territorial d'infanterie du 23 septembre au 6 octobre 1907 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le <i>1<sup>er</sup> OCTOBRE 1910</i> Libéré du service militaire le <i>9 Oct 1913</i>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>la disponibilité de l'armée active.</th> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATE de la LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Nov 1894</i></td> <td><i>Nov 1904</i></td> <td><i>1<sup>er</sup> Oct 1910</i></td> <td><i>1<sup>er</sup> Oct 1910</i></td> <td><i>1<sup>er</sup> Oct 1913</i></td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.	<i>Nov 1894</i>	<i>Nov 1904</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1910</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1910</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1913</i>																																													
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.																																																						
<i>Nov 1894</i>	<i>Nov 1904</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1910</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1910</i>	<i>1<sup>er</sup> Oct 1913</i>																																																						
(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889. (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau. (3) Pour les hommes compris dans la 5 <sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné. Pour ceux compris dans la 6 <sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire. Pour ceux compris dans la 7 <sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)																																																										

# Fiche militaire de Noé Joseph CHARLENDARD - 1891

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

<h2 style="font-family: cursive; font-size: 2em; margin: 0;">Charlardard</h2>		Numéro matricule du recrutement : <span style="font-size: 1.5em;">2000</span> Classe de mobilisation : <span style="font-size: 1.5em;">1891</span>		
Nom : _____ Prénoms : <i>Noé Joseph</i> Surnom : _____		Degré d'instruction : { générale (1). <span style="font-size: 1.5em;">2</span> militaire (2). _____		
ÉTAT CIVIL.				
Né le <i>25 Décembre 1871</i> , à <i>Queyrignères</i> , canton d' <i>S-Julien-Chapteuil</i> , département d' <i>elle Haute-Loire</i> , résidant à <i>Queyrignères</i> , canton d' <i>S-Julien</i> , département d' <i>elle Haute-Loire</i> , profession d' <i>e cultivateur</i> fils d' <i>e Jacques</i> et d' <i>e Martin</i> , domiciliés à <i>Queyrignères</i> , canton d' <i>S-Julien</i> , département d' <i>elle Haute-Loire</i>				
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. <small>(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)</small>				
<span style="font-size: 1.5em; font-family: cursive;">Propre au service</span>				
Compris dans la <i>1</i> ° partie de la liste du recrutement cantonal ( _____° portion).				
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. <small>(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)</small>				
Entré pour le <i>31</i> bataillon de chasseurs alpins, le <i>16</i> Novembre <i>1891</i> Arrivé au corps le <i>10</i> Octobre <i>1892</i> en attendant son passage dans l'armée active qui aura lieu le <i>15</i> Novembre <i>1895</i> . Certifié d'un bon service accordé. Rappelle sous les drapeaux Mobilisation Générale du <i>2</i> Août <i>1914</i> Arrivé au corps le <i>2</i> Mars <i>1915</i> Partit au <i>115</i> régiment d'infanterie le <i>19</i> Mars <i>1916</i> - Nage des combats de del Jour - Détaché d'ambulance de Font-d'Avion à Guinech le <i>28</i> - <i>7</i> - <i>16</i> - Dirigé Mission Helffer à Vernier le <i>12</i> - <i>5</i> - <i>1917</i> - Passé au <i>85</i> ° infanterie le <i>1</i> - <i>7</i> - <i>17</i> - Détaché agricole à S-Julien. Campagne contre l'Allemagne du <i>2</i> Mars <i>1915</i> au <i>28</i> Juillet <i>1916</i> Passé dans la réserve de l'armée active le <i>15</i> Novembre <i>1895</i> .				
Dans l'armée active.  Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2). Dans l'armée active. _____ Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____ Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____ LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGEMENTS. Dates. _____ Numéro des contrôles spéciaux du recrutement. <span style="font-size: 1.5em;">97</span>			
A accompli une 1 <sup>re</sup> période d'exercices dans le <i>25</i> ° Bataillon de Chas. à pied du <i>14</i> Sept <sup>re</sup> au <i>16</i> Octobre <i>1898</i> A accompli une 2 <sup>e</sup> période d'exercices dans le <i>38</i> Bataillon de Chas. à pied du <i>30</i> Sept <sup>re</sup> au <i>27</i> Octobre <i>1901</i> Passé dans l'armée territoriale le <i>1</i> ° novembre <i>1905</i>				
A accompli une période d'exercices dans l' <i>1</i> ° Bon Tai de Chasseurs à pied du <i>12</i> Mai au <i>20</i> Mai <i>1909</i> Passé dans la réserve de l'armée territoriale le <i>15</i> OCTOBRE <i>1911</i> Libéré du service militaire le <i>20</i> Dec <i>1918</i> C. N. <i>1</i> ° au <i>7</i> Dec <i>1918</i> N. <i>2</i> ° <i>28</i> <i>1917</i>				
ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la cessation du service militaire.
	<i>Nov 1895</i>	<i>Nov 1895</i>	<i>Nov 1895</i>	<i>Nov 1895</i>
			<i>15 Oct 1911</i>	<i>15 Oct 1911</i>
				<i>1918</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1836.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. 1

# Fiche militaire de Ferdinand MALLET - 1895

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Mallet

Nom : Mallet

Prénoms : Ferdinand Surnom : X

Numéro matricule du recrutement : 2526

Classe de mobilisation : 1895

---

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 1<sup>er</sup> Juin 1875, à S. HORTON, canton de S. Julien, département de la Haute-Loire, résidant à S. HORTON, canton de S. Julien, département de la Haute-Loire, profession de cultivateur

fil(s) de Félic et de Marianne Josephine, domiciliés à S. Horton, canton de S. Julien, département de la Haute-Loire

N° 109 de tirage dans le canton de S. Julien Chateaufort

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des divergences.)

Ajourné à un an en 1896. Reconnu bon en 1897

(Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (.....<sup>e</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti pour le 158<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie le 16 novembre 1897 avant au corps le 27 Nov 1897. Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 16 novembre 1897. Camp dans la disponibilité le 16 novembre 1899 en attendant son passage dans le même régiment de honore sous le drapeau. Rattaché sous les drapeaux mobilisation générale du 2<sup>e</sup> Août 1914. Il a été réaffecté en surdit d'appel comme munier aux mines de Montrambert depuis le 1<sup>er</sup> Août 1909. Bulletin de Santé n° 63 du 11 Décembre 1915. a été le 2<sup>e</sup> Mai 1911. Bulletin de Santé n° 13 du 21 Décembre 1915. le 17 mai 1911 a la Quarantaine (Aix)

Passé dans la 1<sup>re</sup> partie de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1899

**SIGNALLEMENT.**

Cheveux et, sourcils châtains  
yeux gris, front ouvert  
nez droit, bouche normale  
menton saillant, visage ovale

Taille : 1 m. 87 cent. Taille rectifiée : 1 m. .... cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1).  
                                  militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 118<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 158<sup>e</sup> Rég. d'Inf. de Lyon  
REG. D'INFANTERIE  
Stationné au PUY

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 101<sup>e</sup> REGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE 15868

---

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.	D'habitation R. militaire.
<u>1897-1900</u>	<u>La Ruamarielle</u>	<u>Montbrison</u>	<u>R</u>

Nombre au contrôle spécial du recrutement : 2526  
1168

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une période d'exercices dans le 118<sup>e</sup> Régiment d'Inf. du 29 sept. au 26

A accompli une période d'exercices dans le 158<sup>e</sup> Rég. d'Inf. de Lyon du 1<sup>er</sup> Août 1909 au 29 juillet 1905

Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1909

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<u>1899</u>	<u>1909</u>	<u>1910</u>	<u>1921</u>	

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans le 101<sup>e</sup> REGIMENT T<sup>er</sup> D'INFANT<sup>er</sup> du 26 mai au 3 juin 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

---

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1899.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 3<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire de Jacques CHALENDARD - 1895

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

F.C

Nom : **Chalendard**

Prénoms : **Jacques** Surnom :

N° de tirage dans le canton d **e St-Julien-Chapteuil**

ÉTAT CIVIL.

Né le **7 novembre 1871** à **Queyrières**, canton d **e St-Julien-Chapteuil**, département d **e la H<sup>te</sup> Loire**, résidant à **Queyrières**, canton d **e St-Julien**, département d **e la Haute-Loire**, profession d **e cultivateur**, fils d **e Jacques** et d **e Marie-Anne**, domiciliés à **Queyrières**, canton d **e St-Julien**, département d **e la H<sup>te</sup> Loire**

N° **15** de tirage dans le canton d **e St-Julien-Chapteuil**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
*Prepne au Service*  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Compris dans la **1<sup>re</sup>** partie de la liste du recrutement cantonal ( **1<sup>re</sup>** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Parti pour le 2<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs à pied le 14 novembre 1896. Arrivé au corps le jour n° 100 2990. Passé au 140<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie le 1<sup>er</sup> juillet 1897. (Bouc n° 6 dic 5 1691 1897) n° 16046 94. Arrivé au corps et soldat de 4<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> juillet 1897. Passé dans la section de réserve le 20<sup>e</sup> 1899 en obtenant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé.*

*Demande de pension rejetée par lettre du 20 septembre 1900. n° 04 8-14 016 30. Arrivé au service armé, invalidité inférieure à 10% imputable sur son service en la 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> République et au Puy en Velay le 27 mai 1901 pour : cicatrice sur le bras gauche, blessure survenue en 1916. 4 ans.*

*Parti contre l'Allemagne du 24 août 1914 au 6 février 1919 sur ordre du 10 octobre 1917.*

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1<sup>er</sup> novembre 1899**

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicilié ou R. résidents.
28 novembre 1896	Le Puy Lachaux	Le Puy	D

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération militaire.
1899	1909	1914	1921	

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1831.  
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

# Fiche militaire d'Antoine MOREL - 1897

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Morel

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : Antoine Surnom : \_\_\_\_\_

**ÉTAT CIVIL**

Né le 7 octobre 1877 à St Julien Chapteriel, canton  
du dit, département de la Haute-Loire, résidant  
 à St Julien Chapteriel, canton du dit, département  
 de la Haute-Loire, profession de berger  
 fils de Jean Antoine et de Marie Martin Eliebeth, domiciliés  
 à St Julien, canton du dit, département de la Haute-Loire

N° 99 de tirage dans le canton de St Julien Chapteriel

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Propriétaire d'un terrain service militaire régiment

Compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_ portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Affecté au service armé (B<sup>o</sup>) de la Commission spéciale de réforme du  
 27 novembre 1914. Affecté au 101<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> territorial 7<sup>e</sup> section  
 à compter du 25 janvier 1915. Arrivé au corps et incorporé de  
 classe le dit jour. Réforme n° 2 pour le croplisme,  
 Bronchite et légèreté par la Commission de réforme  
 de Louvres du 11<sup>e</sup> septembre 1915  
Campagne contre l'Allemagne du 25 janvier 1915  
 au 1<sup>er</sup> septembre 1915  
Déjà le plus de huit fois en sus hors service temps  
 10<sup>e</sup> Révision de la Com<sup>o</sup> de la Haute-Loire  
 24 avril 1915 pour le croplisme, Bronchite et légèreté  
 déjà réparés. Révision comparative 10<sup>e</sup> de Louvres  
 1<sup>er</sup> de la Commission de réforme du 25 mai 1915  
 Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1915

Affecté pour l'obtention respiratoire de la Haute-Loire

25.3.1915  
2019

2019

Numéro matricule du recrutement : 2289  
 Classe de mobilisation : 1897

**SIGNALEMENT.**

Cheveux bruns, sourcils bruns  
 yeux bruns, front bas  
 nez droit, bouche ordinaire  
 menton bas, visage ovale  
 Taille : 1 m. 50 cent. Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_\_ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction : générale (1) 3  
 militaire (2) \_\_\_\_\_

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):

Dans l'armée active.	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	<u>101<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> territorial</u>

RÉSERVE au rapporteur du corps

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.

Numéro d'inscription local du recrutement : 434

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le \_\_\_\_\_  
 Libéré du service militaire le \_\_\_\_\_

**ÉPOQUE**  
À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<u>Nov 1915</u>	<u>Nov 1915</u>	<u>Nov 1915</u>	<u>Nov 1915</u>	<u>Nov 1915</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Fiche militaire de Jean MALLET - 1899

Archives départementales de la Haute-Loire, droits réservés

Fiches d'affectation et matriculaires créées

**Mallet**

Nom : **Jean** Prénoms : **Jean** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1837**  
Classe de mobilisation : **1899**

ÉTAT CIVIL.

Né le **14 novembre 1879** à **St-Martin**, canton de **St-Julien-Chapteuil**, département de **la Haute-Loire**, résidant à **St-Martin**, canton de **St-Julien-Chapteuil**, département de **la Haute-Loire**, profession d'**épicier**  
fils de **Félix** et de **Marthe Goussier**, domiciliés à **St-Martin**, canton de **St-Julien**, département de **la Haute-Loire**

SIGNALEMENT.

Cheveux **bruns**, sourcils **bruns**  
yeux **gris**, front **ordinaire**  
nez **effilé**, bouche **petite**  
menton **roulé**, visage **allongé**  
Taille : 1 m. **62** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **82** de tirage dans le canton de **St-Julien-Chapteuil**

Degré d'instruction : générale (1) **3**  
militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

**Propre au service**  
Compris dans la **1**° partie de la liste de recrutement cantonal ( **1**° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Designé pour le **11<sup>e</sup> Régiment d'infanterie**. Reformé **22** par la Commission spéciale de **Paris** dans sa séance du **17 novembre 1900** pour "accusé d'infirmité insuffisante de l'œil droit non corrigé par les verres".  
Récupéré par l'armée pour le **Corps de Tranchée de l'Armée** sans la limite du **31 décembre 1904**.  
Affecté au **5<sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale** le **16 mars 1915**.  
Arrivé au Corps le **15 mars 1915** dans un pouce rétréci de la main droite.  
Le **22 janvier 1919** est nommé **adjudant** au **13<sup>e</sup> Régiment d'infanterie** résidant à **Lyon**.  
Affecté dans la réserve du **8<sup>e</sup> Régiment d'infanterie**.  
Campagnes **Contre l'Allemagne** du **26 mars 1915** au **21 janvier 1919** avec l'armée du **28 juillet 1915** au **21 janvier 1914** **10 novembre 1918**

Passé dans la **1**° de l'armée active le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
Dans l'armée active.  
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **5<sup>e</sup> Regt Infanterie Coloniale n° 344**  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **SANS AFFECTATION**

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
21 Janvier 1919	Lyon	EM
1915	St Martin de Montsalat	Lyon B.C.
		R

N° de contrôle spécial du recrutement.  
Vie de la Rés. n° 67 en date du 21 Janvier 1919. Au front de la Somme juillet 1915. A ravivillé la troupe sous les bombardements violents. **Pour l'Armée**.  
Classé sans affectation le **15 NOV 1926**

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' **1** du **1** au **1**  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' **1** du **1** au **1**  
Passé dans l'armée territoriale le

Certificat provisoire Carte Combattant

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
<b>1<sup>er</sup> Mars 1903</b>	<b>1<sup>er</sup> Mars 1919</b>	<b>1<sup>er</sup> Mars 1919</b>	<b>1<sup>er</sup> Mars 1925</b>	

A accompli une période d'exercices dans l' **1** du **1** au **1**  
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **10 Novembre 1926**  
Libéré du service militaire le **10 Novembre 1926**

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerr. — Registre matricule. — 355-89-99. 3

**Annexe n°3 – Acte du Tribunal correctionnel de Saint-Etienne visant Jean André CHALENDARD**

27. juillet 1893

N° 2

N° DU GREFFE ( 289 ) N° DU PARQUET ( 1677 ) N° DU CABINET D'INSTRUCTION ( )

NATURE DU DÉLIT :  
**OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR**

Date du délit Roche la mollière le 29 juin 1893

Date de l'emprisonnement 18

DATE } Défaut 18  
du }  
JUGEMENT } Contradictoire 27 juillet 1893

SANS INSTRUCTION

Contre :

AGE	
Hommes	Femmes

*Chalendard Jean André 25*

*6 Jours d'emprisonnement*

Dispositif du Jugement

ARTICLES DE LA LOI APPLIQUÉS  
330, 463 du Code pénal.

Appel de Résultat

**CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES**  
CONTRE

AGE	TRIBUNAL qui a prononcé les CONDAMNATIONS	DATE des CONDAMNATIONS	NATURE DES FAITS qui ont motivé les CONDAMNATIONS	NATURE ET DURÉE des PEINES	LIEUX où les peines ONT ÉTÉ SUBIES	EPOQUE PRÉCISE des DÉLIBÉRATIONS
<i>Néant</i>						

Vus pour timbre et enregistré à Saint-Etienne, le 27 juillet 1893. Délégué : Jean Ponsard 29 9

Entre M. le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE près le Tribunal civil et correctionnel séant à Saint-Etienne, poursuivant la répression du délit ci-après spécifié, d'une part,  
Et *Chalendard Jean André* fils de Jacques et de Marthe Martin 29 ans, né le 6 Mars 1867 à Gignacière sur le Puy (Loire) Célibataire, renvoyé à Roche la mollière cl. 1887 J. Julien Chaptoul Police N° 2

*Présent*

Du 18 délégué un bulletin individuel à M. le Procureur de la République.  
Du 18 délégué un extrait à M. le Procureur de la République, pour l'incarcération à opérer.  
Du 18 délégué un extrait à M. le Receveur de l'enregistrement pour le recouvrement :

1° De l'amende s'élevant à 26<sup>50</sup>/<sub>100</sub>  
2° Décimes  
3° Des frais montant à 26<sup>50</sup>/<sub>100</sub>

TOTAL..... 26<sup>50</sup>/<sub>100</sub>



L'affaire appelée, le Greffier a lu le procès-verbal en *présence* du prévenu qui a été interrogé, et des témoins qui, après avoir prêté le serment exigé par l'article 155 du Code d'Instruction criminelle, ont été entendus.

M. *Germain* Substitut de M. le Procureur de la République, a résumé l'affaire et a requis contre le prévenu l'application de la loi.

*Attendu qu'il résulte de l'information et des débats la preuve, que le prévenu a, à Roche-la-Mulot, le 27 Juin 1893, commis un outrage public à la pudeur en urinant en plein jour, devant un groupe de 50 à 100 personnes parmi lesquelles des femmes et des enfants.*

*Que ces faits constituent le délit prévu et puni par l'art. 330 du code pénal;*

Vu l'article 330 du Code pénal dont M. le Président a donné lecture et dont la teneur suit : *Attendu néanmoins qu'il y a des circonstances atténuantes;*

Art. 330. Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de seize francs à deux cents francs.

*art. 463*

CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES

CONTRE

Le Tribunal, jugeant correctionnellement déclare

*le prévenu*

coupable

du délit ci-dessus spécifié, et lui faisant application de l'article ci-dessus visé, le condamne à

*6 jours d'emprisonnement*

et aux dépens par corps, liquidés à *23<sup>fr</sup> 46.*

outre et non compris les coût et accessoires du présent jugement.

*Fixée au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps*

MM.

*Harland* J. J. Vce-Président

*Rosert*

*Larivie* J. J.

*Germain* Subst.

*Gyre* Procureur

*Dardichou*

*Gyre*

*Harland*

*Larivie*

*Dardichou*